

POINT D'ETAPE  
DE L'ACTION DE XAVIER DARCOS  
AU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Jeudi 22 janvier 2009



SG/Délégation à la communication  
Service de presse  
<http://www.education.gouv.fr>

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <b>I - Un nouvel élan pour l'école et le collège</b>  | 4  |
| 1 Agir pour l'école maternelle  | 5  |
| 2 Dispositifs d'aide et de soutien  | 6  |
| -Aide personnalisée pour les élèves du primaire en difficulté   |    |
| -Stages de remise à niveau pour les élèves de CM1-CM2   |    |
| -Accompagnement éducatif pour les collégiens et les élèves de l'école élémentaire de l'Education prioritaire  |    |
| - <i>Zoom sur l'accompagnement éducatif après les cours dans l'académie de Montpellier</i>                    |    |
| 3 Nouveaux programmes d'enseignement pour le primaire   | 8  |
| - <i>Zoom sur les nouvelles ressources pédagogiques pour l'enseignement de la Shoah à l'école élémentaire</i> |    |
| 4 Nouveaux programmes du collège  | 10 |
| <b>II - Le renouveau des lycées</b>   | 12 |
| 1 La rénovation de la voie professionnelle  | 13 |
| - <i>Zoom sur la politique exemplaire d'une académie rurale, le Limousin</i>                                  |    |
| - <i>Zoom sur les 535 lycées des métiers labellisés</i>   |    |
| 2 La réussite des lycéens   | 16 |
| -Dispositif de réussite scolaire expérimenté dans 200 lycées  |    |
| -Stages d'anglais   |    |
| 3 La reconquête du mois de juin   | 18 |
| - <i>Zoom sur l'expérimentation dans l'académie d'Amiens</i>  |    |
| <b>III - L'éducation prioritaire et l'égalité des chances</b>   | 21 |
| 1 L'éducation prioritaire   | 22 |
| - <i>Zoom sur l'éducation prioritaire dans l'académie de Rouen</i>  |    |
| 2 L'éducation nationale et la dynamique « Espoir banlieues »  | 24 |
| -Zoom sur les internats d'excellence dans l'académie de Rouen   |    |
| -Zoom sur un site d'excellence de l'académie de Reims   |    |
| -Zoom sur le « busing » à Courcouronnes dans l'académie de Versailles   |    |
| -Zoom sur le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée dans l'académie de Créteil                 |    |
| -Zoom sur les banques de stages dans les académies d'Aix-Marseille et de Strasbourg                           |    |
| <b>IV - L'amélioration de la condition enseignante</b>  | 29 |
| 1 La valorisation du métier d'enseignant  | 30 |
| 2 La réforme du recrutement et de la formation des enseignants  | 32 |
| 3 Un nouveau service d'aide et de conseil à la disposition des enseignants pour le mouvement 2009             | 35 |
| 4 La création de l'agence nationale du remplacement des enseignants   | 35 |
| <b>V – L'éducation au développement durable</b>   | 36 |
| 1 Le contexte de l'éducation au développement durable   | 37 |
| 2 La politique du ministère dans ce domaine   | 37 |

|   |    |
|---|----|
| <b>VI - La scolarisation des élèves handicapés</b>                                  | 39 |
| Les dispositifs d'ensemble  | 40 |
| - <i>Zoom sur la scolarisation des enfants sourds et malentendants</i>              |    |
| - <i>Zoom sur la convention-cadre entre le MEN et le CNFPT</i>                      |    |
| <b>VII - L'éducation à l'ère du numérique</b>                                       | 42 |
| Le développement du numérique à l'école   | 43 |
| - <i>Zoom sur les labels « Ecole Internet »</i>                                     |    |
| <b>VIII - De meilleures relations entre l'école et les familles</b>                 | 45 |
| 1 Diffusion du guide pratique des parents, « votre enfant à l'école/CP-CM2 »        | 46 |
| 2 Diffusion du guide à l'usage des parents « votre enfant à l'école maternelle »    | 46 |
| 3 Droit d'accueil pour les élèves des écoles primaires en cas de grève              | 47 |
| 4 Opération expérimentale « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » | 48 |
| 5 Assouplissement de la carte scolaire  | 48 |
| 6 Opération « liste des fournitures essentielles »                                  | 49 |
| <b>IX - L'Éducation nationale et l'ouverture au monde</b>                           | 50 |
| 1 L'action de Xavier Darcos dans le cadre de la PFUE                                | 51 |
| 2 La politique du ministère à l'international                                       | 53 |

## I-UN NOUVEL ELAN POUR L'ECOLE ET LE COLLEGE

## 1 Agir pour l'école maternelle, composante essentielle du système éducatif français

### 1. L'école maternelle française n'est pas une simple structure d'accueil : c'est une école à part entière

- Au total, environ 2,5 millions d'enfants sont accueillis dans les différentes classes maternelles (petite, moyenne et grande section). Le nombre d'élèves par classe continue de s'améliorer : à la rentrée 2007, il était de 25,8 élèves par classe.
- **L'école maternelle est dotée désormais d'objectifs précis** : permettre aux élèves qui lui sont confiés d'acquérir le langage et les règles de vie collective qui leur seront indispensables pour réussir à l'école élémentaire. C'est pour cela qu'en 2008 l'école maternelle a été dotée de vrais programmes, fixant les acquisitions nécessaires à l'entrée en Cours préparatoire.
- **L'entrée à l'école maternelle prend en compte la capacité de l'enfant** à être scolarisé à temps plein. Une pédagogie et des modalités d'organisation spécifiques prennent en compte les besoins des jeunes enfants.

### 2. Les nouveaux engagements du ministre de l'Education nationale en faveur des enseignants des écoles maternelles

- **Les enseignants des écoles et classes maternelles** sont des professeurs des écoles à part entière avec les mêmes niveaux et modalités de recrutement que les enseignants d'école élémentaire. C'est en cela aussi que l'école maternelle se distingue d'une structure de garde ou d'accueil.
- **Afin d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles maternelles, Xavier DARCOS a conclu un partenariat avec l'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes maternelles publiques (AGEEM)**. Cette association professionnelle, qui œuvre depuis 1921 pour le rayonnement de l'école maternelle française, sera partie prenante de l'élaboration d'un **plan national de formation des enseignants de maternelle** afin d'en améliorer encore les compétences. Ce plan s'appuiera sur la création dans chaque département d'un **pôle pédagogique spécifique piloté par un inspecteur de l'éducation nationale** nommé à cet effet, et sur l'édition de documents pédagogiques visant à constituer **des ressources pour faire la classe**.
- Enfin pour mieux faire connaître l'école maternelle et le travail de ceux qui y encadrent les enfants, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour l'école élémentaire, **Xavier DARCOS a décidé de diffuser à tous les parents le « Guide aux parents » élaboré avec l'AGEEM au retour des congés d'hiver 2009.**

## 2 Dispositifs d'aide et de soutien

### • Aide personnalisée pour les élèves du primaire en difficulté

- Plus d'un million d'élèves connaissant des difficultés scolaires, soit 19,13% du nombre total d'élèves, bénéficient désormais d'une aide personnalisée dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées. La nouvelle organisation des horaires scolaires permettra, à chaque enfant qui en a besoin, de recevoir deux heures d'aide individualisée chaque semaine, effectuée par un enseignant, en complément des heures de classe.

L'organisation de cette aide est proposée par le conseil des maîtres de l'école et arrêtée par l'inspecteur de l'Education nationale. Elle est définie, école par école, en fonction du contexte local. De nombreuses configurations existent : quatre fois une demi-heure, trois fois quarante minutes, deux fois une heure, une fois deux heures. Avant d'être mise en œuvre, elle doit faire l'objet d'un accord des parents à qui elle a été proposée par le maître.

- Cette année, à l'issue des choix faits par les écoles, les dispositifs d'aide personnalisée sont organisés le midi pour 42,49% des élèves, le soir pour 32,69% d'entre eux et le matin pour 12,93% ; 7,78% bénéficient de formules mixtes. 4,11% des élèves sont conviés à ce dispositif le mercredi matin.

- Cette aide personnalisée a pour objet premier de réduire le nombre des enfants en grande difficulté scolaire à la fin de l'école primaire, qui représente aujourd'hui environ 15% des élèves.

### • Stages de remise à niveau pour les élèves de CM1-CM2

- Ces stages gratuits pour les élèves de CM1 et de CM2 qui en ont besoin, sont organisés pendant les vacances de printemps et d'été. Ils sont proposés à des **groupes de cinq à six élèves**, comportant, sur cinq jours, **3 heures d'enseignement par jour en français et en mathématiques**. Ils sont organisés par les inspections académiques dans les établissements scolaires ou tout autre lieu approprié à l'accueil de jeunes élèves.

- Le dispositif repose sur la mobilisation d'enseignants volontaires du premier degré, qui sont rémunérés par des heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de cotisation sociale. Pour un professeur des écoles du 1er degré, une session d'une semaine (soit 15 h) lui rapporte environ 360 € défiscalisés. Au total, les trois sessions de stages gratuits (vacances de printemps, début juillet et fin août) ont permis aux enseignants volontaires d'accroître leurs revenus d'environ 1 100€ défiscalisés.

Les stages de printemps ont rassemblé 15 000 enseignants et 83 000 élèves. En juillet 2008, près de 10 000 enseignants ont accompagné 50 000 élèves 12 000 enseignants ont soutenu 65 000 élèves en août 2008.

- L'engagement des enseignants volontaires traduit la détermination du corps enseignant à lutter contre l'échec scolaire. Les élèves bénéficient ainsi d'un enseignement adapté qui privilégie une approche personnalisée.

### • Accompagnement éducatif pour les collégiens et les élèves de l'école élémentaire de l'éducation prioritaire

- L'accompagnement éducatif, d'une durée de 2 heures, sur 4 jours par semaine, pendant toute l'année, est, depuis la rentrée 2008, offert à tous les collégiens et aux élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire ; cette décision d'extension s'appuie sur le succès remporté par le dispositif proposé dès la rentrée 2007 aux seuls collégiens de l'éducation prioritaire.

Il s'applique à quatre domaines, selon des formules définies par l'équipe éducative en fonction des besoins des élèves : **l'aide aux devoirs, les activités culturelles et sportives, et les langues vivantes depuis la rentrée 2008 pour les collégiens.**

- 710 227 collégiens du public, soit 30% des effectifs, bénéficient du dispositif dans tous les collèges ; plus de 4,5 millions d'heures sont ainsi consacrées à l'accompagnement éducatif par 74 878 intervenants, dont 60,8% d'enseignants, ce qui permet un taux d'encadrement d'un intervenant pour 9 collégiens.

- 170 669 élèves de l'école élémentaire publique de l'éducation prioritaire, soit 25,3% des effectifs, bénéficient du même dispositif organisé dans 3 072 écoles à raison de plus de 1 million d'heures assurées par 14 554 intervenants, dont 74,8% d'enseignants, ce qui permet un taux d'encadrement d'un intervenant pour 12 écoliers.

Les professeurs sont secondés par des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques et des assistants de langue. Certaines activités sont animées par des intervenants d'associations agréées, des artistes, des étudiants, des personnels des collectivités territoriales...

- Dans les collèges publics, l'aide aux devoirs représente 64,4 % de ces activités, la culture 21,1%, le sport 11,3 % et les ateliers de langue vivante 3,2 %.

- Dans les écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire, l'aide aux devoirs représente 64,6 % de ces activités, la culture 20,3 % et le sport 15,1 %.

Dans le cadre de sa généralisation, 323 millions d'euros sont consacrés en 2009 à ce nouveau dispositif.

### Zoom sur l'accompagnement éducatif après les cours dans l'académie de Montpellier

- **Etablissements et effectifs concernés :**

Amorcé à la rentrée 2007, l'accompagnement éducatif est actuellement

- généralisé dans tous les collèges de l'académie (261 collèges dont 201 publics et 60 privés)
- généralisé dans les écoles de l'Education prioritaire (97 écoles publiques)
- expérimenté dans 4 lycées (dispositif de réussite scolaire au lycée)

- 6000 élèves des écoles primaires en sont bénéficiaires

- 30 000 élèves de collège dont 3 500 dans le privé

- 1200 élèves de lycée, soit un total de 37 200 élèves.

- **Moyens déployés :**

L'académie attribue 450 600 heures d'interventions en heures supplémentaires, soit environ 10 millions d'euros.

- **Types d'activités :**

- aide aux devoirs : 65%

- activités culturelles et artistiques : 18 %

- activités sportives : 12%

- langues vivantes : 5%

- **Exemple d'adaptation au contexte local :**

Parfois l'organisation du temps scolaire ne permet pas de mettre en œuvre ces activités en fin de journée. Les élèves regagnent normalement leur commune de résidence où l'accompagnement éducatif est organisé dans une salle mise à disposition par les communes. Ce sont les intervenants qui se déplacent. Cette organisation est mise en place dans une quinzaine de communes de l'Aude, du Gard et de l'Hérault.

### 3 Nouveaux programmes d'enseignement pour le primaire

- L'année scolaire 2008-2009 voit l'entrée en application, dans toutes les classes, à l'école maternelle et à l'école élémentaire, de nouveaux programmes.

Accompagnés des horaires par discipline, ils ont été publiés au Bulletin Officiel hors-série n° 3 du 19 juin 2008.

- Ces programmes sont plus courts et lisibles par tous. Ils sont recentrés sur les enseignements fondamentaux.
- Les sept grandes compétences constituant le socle commun de connaissances et de compétences y apparaissent explicitement.
- Les progressions annuelles, en français et en mathématiques, permettent à tous, enseignants comme parents d'élèves, de connaître avec précision les objectifs à atteindre par niveau.

Des horaires annuels sont fixés pour chaque domaine d'enseignement, une déclinaison hebdomadaire est précisée en français et en mathématiques.

Ces programmes confirment la liberté pédagogique des enseignants, c'est-à-dire la liberté de choix des méthodes et des outils nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves.

- **Un dispositif national d'évaluation des acquis des élèves**

Un nouveau dispositif d'évaluation en français et en mathématiques est mis en place au cours de l'année scolaire 2008-2009. Il se compose d'un protocole national d'évaluation en français et en mathématiques au CE1 et au CM2. Les résultats des élèves et de leur classe aux évaluations nationales seront communiqués aux familles.

- **Un renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école**

Inscrit dans les programmes de l'école, l'enseignement d'une langue vivante étrangère est d'ores et déjà généralisé aux classes de CE2, CM1 et CM2. Son développement se poursuit en classes de CP et de CE1 : il sera achevé à la rentrée 2010. L'objectif fixé pour les élèves est le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Afin d'améliorer les pratiques linguistiques des élèves, plusieurs mesures sont prises :

- Les échanges de classes dans le cadre de partenariats internationaux seront multipliés, complétés par des jumelages électroniques "eTwinning" ;
- Des dispositifs de visioconférence seront installés dans les écoles afin de soutenir l'apprentissage des langues en favorisant le contact avec des locuteurs natifs ; 1 000 écoles supplémentaires seront équipées au cours de l'année scolaire ;
- Les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif pourront avoir pour objectif de renforcer la pratique des langues étrangères.

- **Des ressources pour faire la classe**

Des ressources pour faire la classe seront mises en ligne à destination des enseignants et des équipes d'école. Certaines comme "L'enseignement de la Shoah à l'école élémentaire" et "L'histoire des arts" sont disponibles depuis la rentrée.



## Zoom sur les nouvelles ressources pédagogiques pour l'enseignement de la Shoah à l'école élémentaire

- De nouveaux outils pédagogiques sont mis à la disposition des enseignants construire leur enseignement de la Shoah à l'école élémentaire :

- La base des 11 400 enfants juifs déportés de France développée par le Mémorial de la Shoah à partir des archives de Serge Klarsfeld et accessible sur identification aux enseignants à des fins exclusivement pédagogiques.

- Le portail et le livret pédagogique conçus par l'Education nationale pour les enseignants à partir des recommandations formulées dans le rapport remis par Hélène Waysbord à la suite de la mission de réflexion engagée par Xavier Darcos le 17 février dernier.

Le ministre avait en effet confié à Hélène Waysbord-Loing, inspectrice générale honoraire de l'Éducation nationale et présidente de l'association de la Maison d'Izieu, la mission de réfléchir aux modalités concrètes de mise en œuvre de cet enseignement dans les classes.

- Le rapport Waysbord propose les orientations suivantes :

- Il définit la thématique des enfants comme l'approche privilégiée pour enseigner l'histoire de la Shoah en CM2

- Il propose d'aborder le sujet de l'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, inscrite dans les programmes scolaires, par l'étude, en classe, d'un nom, d'un visage, d'un parcours, comme introduction à la période historique

- Il recommande de privilégier la vie, c'est-à-dire d'évoquer principalement la vie des enfants jusqu'à leur déportation et en rappelant également l'histoire des enfants sauvés et des Justes.

- Des ressources pertinentes pour accompagner les enseignants dans leur démarche pédagogique :

- Un livret pédagogique intitulé *Mémoire et histoire de la Shoah à l'école* dont Hélène Waysbord-Loing a assuré la coordination est aujourd'hui disponible et va être diffusé dans les écoles.

- Un portail internet ([www.shoah.education.fr](http://www.shoah.education.fr)) a été créé pour permettre aux enseignants d'aller plus loin.

- Ce portail comprend un lien vers la base documentaire sur les 11 400 enfants juifs déportés de France développée par le Mémorial de la Shoah à partir des archives de Serge Klarsfeld et avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. Implantée sur le site pédagogique du Grenier de Sarah (<http://www.grenierdesarah.org>), elle est accessible sur identification aux seuls enseignants et à des fins exclusivement pédagogiques. Elle comprend des informations, des documents d'archives et des photographies sur l'histoire des 11 400 enfants juifs déportés de France.

➤ *Instructions pédagogiques, note de service du 3/7/08 publiée au B.O. n°29 du 17 juillet 2008*

## 4 Nouveaux programmes du collège

Les programmes pour les enseignements d'arts plastiques, d'éducation musicale, d'éducation physique et sportive, de français, d'histoire-géographie-éducation civique, de mathématiques, de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre et de technologie ont été publiés au BO du 28 août 2008, comme l'a été le texte d'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts.

Les programmes de français et d'histoire-géographie-éducation civique entreront en application de manière échelonnée : en classe de sixième à la rentrée 2009, les années suivantes pour les autres niveaux.

Les autres programmes entreront en application à la rentrée 2009 pour les 4 niveaux.

### Les contenus d'enseignement

Ces programmes ont été élaborés en référence aux prescriptions du décret définissant le socle commun de connaissances et de compétences.

#### • Arts plastiques

Le programme d'arts plastiques, comme celui d'éducation musicale, s'articule en deux parties : « la pratique artistique » et « la culture, le champ artistique et l'histoire des arts ».

Pour chaque cycle un axe majeur a été défini :

- « L'objet et l'œuvre » en classe de sixième ;
- « Images, œuvre et fiction ; images, œuvre et réalité » au cycle central ;
- « L'espace, l'œuvre et le spectateur » en classe de troisième.

A chaque niveau, des compétences artistiques sont identifiées.

#### • Éducation musicale

Présenté de manière globale pour l'ensemble du collège et non par niveaux, ce programme s'articule en deux champs de compétences : « percevoir la musique, construire une culture » et « produire de la musique ». Le premier champ a pour objet la contribution de l'éducation musicale à l'enseignement d'histoire des arts, le second s'appuie essentiellement sur la pratique vocale.

Plusieurs œuvres doivent être étudiées chaque année dans des registres très divers. La pratique musicale doit permettre la réalisation de projets dans les domaines suivants : chanson contemporaine, chanson du patrimoine récent, chanson du patrimoine ancien, air d'opéra ou d'opérette, air de comédie musicale, mélodie et lied, air sacré, création de chanson et autre création avec voix.

#### • Éducation physique et sportive,

Ce programme décline les compétences propres à la discipline (réaliser une performance, se déplacer en s'adaptant à l'environnement, réaliser une prestation artistique, conduire un affrontement), les compétences méthodologiques et sociales (respecter les règles, organiser et assumer des rôles, « se mettre en projet », « se préparer, se préserver, se connaître ») ainsi que les compétences attendues pour les activités (APSA) de la liste nationale (liste qui serait révisée tous les 4 ans, deux niveaux d'exigence étant établis). Par ailleurs, dix activités avec leurs niveaux d'exigence seront définies au niveau académique.

#### • Français

Les principes de ce programme sont : un cadre chronologique en relation avec les périodes étudiées en histoire, l'étude des principaux genres littéraires, la progressivité dans l'étude de la langue, l'insistance sur l'écriture comme activité fédératrice des cours de français et la mémorisation des connaissances linguistiques et culturelles.

Les grands champs de connaissances et de compétences sont déclinés à chaque niveau : étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique), lecture (textes littéraires, image), expression écrite, expression orale, histoire des arts.

### • Histoire-géographie-éducation civique

- **Histoire** : le programme présente un parcours de l'Antiquité jusqu'à nos jours comme dans les programmes précédents. Des choix ont été opérés qui rompent toutefois avec ces derniers tant par les thématiques que par les périodisations attachées à chaque niveau (à l'exception de la classe de 3<sup>ème</sup> consacrée comme aujourd'hui à la période postérieure à 1914).

L'histoire des arts représente un tiers du programme d'histoire.

- **Géographie** : le choix a été fait d'une géographie centrée sur les sociétés et leurs territoires et faisant une large place aux « études de cas », l'étude de la France et de l'Union européenne étant réservée à la classe de 3<sup>ème</sup>.

- **Éducation civique** : sur des thématiques moins nombreuses que dans les programmes précédents, le groupe a mis en évidence des approches très concrètes.

Pour ces trois enseignements, qu'il s'agisse des « thèmes » ou des « démarches », des possibilités de choix sont laissées aux professeurs.

### • Mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie

Les programmes de mathématiques, physique-chimie et SVT publiés en 2007 ont fait l'objet d'une nouvelle rédaction, plus resserrée afin d'en améliorer la lisibilité et de garantir le principe de liberté pédagogique.

Par ailleurs, la publication d'un seul arrêté avec une introduction commune pour les quatre disciplines montre la volonté de rapprochement de la technologie avec les disciplines scientifiques tout en préservant dans le programme de technologie des thèmes d'étude dans les champs d'application industriels (transport, ouvrage, habitat, domotique ...). Un effort de cohérence et de recentrage de l'enseignement sur les savoirs et les capacités à acquérir a été effectué. Le programme est articulé autour de six approches que les élèves retrouvent à tous les niveaux du collège : trois approches majeures (Conception, Communication et Réalisation) qui constituent les trois quarts du programme et trois approches mineures (Matériaux, Énergie et Évolution historique).

### • Histoire des arts

#### Les objectifs de l'enseignement de l'histoire des arts

- offrir à tous les élèves, de tous âges, des situations de rencontres, sensibles et réfléchies, avec des œuvres relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ;
- les amener à se construire une culture personnelle à valeur universelle fondée sur des œuvres de référence ;
- leur permettre d'accéder progressivement au rang d'« amateurs éclairés », maniant de façon pertinente un premier vocabulaire sensible et technique ;
- les aider à franchir spontanément les portes d'un musée, d'une galerie, d'une salle de concert, d'un cinéma d'art et d'essais, d'un théâtre, d'un opéra, et de tout autre lieu de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique ;
- leur donner des éléments d'information sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

#### Définition

L'enseignement de l'histoire des arts prend appui sur trois piliers :

\* Les périodes historiques définies par les programmes d'histoire à chacun des niveaux du cursus scolaire.

\* Six grands domaines artistiques : les arts de l'espace, les arts du langage, les arts du quotidien, les arts du son, les arts du spectacle vivant, les arts du visuel

\* La " liste de référence " ou les " listes de thématiques " :

- Dans le premier degré, les professeurs choisissent les œuvres à étudier à partir de la liste de référence du programme de l'école primaire.

- Dans le second degré, collège et lycée, la liste de référence est remplacée par les listes de thématiques.

**Les contenus sont définis dans les volets « histoire des arts » des programmes, l'organisation de l'enseignement est fixée par un arrêté spécifique.**

## II-LE RENOUVEAU DES LYCEES

## 1 La rénovation de la voie professionnelle : une nécessité

### • Les objectifs de la rénovation

Répondre aux besoins du marché du travail en termes de qualification professionnelle :

- Augmenter le nombre de bacheliers professionnels qui s'insèrent professionnellement mieux que les titulaires d'un BEP;
- Réduire fortement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification ;
- Faciliter la poursuite d'études supérieures (notamment vers le technique supérieur).

Offrir aux élèves la possibilité d'un cursus continu jusqu'au baccalauréat professionnel dans un même établissement.

Assurer une égale dignité à la voie professionnelle en l'alignant sur la durée des cursus des voies générale et technologique.

### • Les grands points de la réforme

#### 1. Des nouveautés concernant le baccalauréat professionnel

- Un **parcours de référence en 3 ans** au lieu de 4 actuellement (2 ans de BEP suivis de 2 ans de baccalauréat professionnel) pour obtenir le baccalauréat professionnel. A la rentrée 2008 ce sont près de 67.000 jeunes qui ont intégré un parcours en trois ans. A la rentrée 2009, la rénovation de la voie professionnelle entrera pleinement en application
- La création de **champs professionnels** auxquels peuvent être rattachées des classes de 2<sup>ndes</sup>. Ils correspondent à plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel.
- Cette organisation en **champs professionnels** permet à l'élève qui le souhaite de modifier, à l'intérieur de ce champ et à l'issue de la 2<sup>nde</sup> professionnelle, le choix de la spécialité de baccalauréat professionnel effectué à l'entrée.
- Une préparation au diplôme intermédiaire (BEP rénové) est intégrée dans le parcours en 3 ans.

#### 2. Des dispositifs qui évoluent

- L'offre de formation courte du CAP en 2 ans est maintenue, voire se développera lorsqu'elle débouche directement sur l'emploi.
- Le diplôme du BEP subsiste sous une forme rénovée et devient une étape dans le cursus vers le baccalauréat professionnel. Le cursus spécifique de formation vers le BEP est maintenu en tant que tel dans 4 spécialités : Optique lunetterie, Conduite et services dans le transport routier, Carrières sanitaires et sociales, Métiers de la restauration et de l'hôtellerie.

Les passerelles sont facilitées et de nouvelles possibilités sont offertes :

- entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général et technologique, dans les 2 sens,
- entre les 2 cycles de la voie professionnelle et notamment entre le CAP et le baccalauréat professionnel.
- Un accompagnement personnalisé est mis en place pour les élèves qui en ont besoin (soutien, approfondissement).
- Des réunions et des formations seront organisées avec les enseignants afin d'assurer leur rôle dans l'information et l'orientation des élèves et de leurs familles sur la nouvelle organisation de la voie professionnelle.
- Parallèlement des réunions d'information avec les élèves et leurs familles auront lieu dans les établissements scolaires.

### 3. Les champs professionnels et les filières concernés

L'entrée dans les formations sous statut scolaire conduisant à un baccalauréat professionnel s'effectue dans **une classe de seconde professionnelle** qui peut être rattachée à un champ professionnel. Les 18 champs professionnels, auxquels s'ajoute un champ spécifique au secteur maritime, ont été constitués sur la base des éléments communs identifiés dans les activités professionnelles et dans les référentiels des spécialités de baccalauréat professionnel qui en relèvent.

La liste des champs professionnels et le rattachement des spécialités de baccalauréat professionnel à ces champs - au nombre de 52 - font l'objet d'un arrêté examiné par le CIC et le CSE.

Les spécialités de baccalauréat professionnel non rattachées à des champs constituent **des filières**. Ces spécialités - au nombre de 28 si l'on prend en compte les 7 options du baccalauréat professionnel « artisanat et métiers d'art » figurent ci-dessous.

**A noter le cas particulier de 4 spécialités professionnelles** qui conservent, à titre provisoire, des formations préparatoires au BEP : BEP optique lunetterie, BEP conduite et services dans le transport routier, BEP carrières sanitaires et sociales, BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Les commissions professionnelles consultatives en charge de ces spécialités ont engagé des travaux pour élaborer des baccalauréats professionnels adaptés à l'attente des professionnels. Ces nouveaux baccalauréats devraient être mis en application à compter de la rentrée 2010.

#### LES SPECIALITES DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL NON RATTACHEES A UN CHAMP PROFESSIONNEL

*En italique : bacs en cours de création dont la mise en œuvre est prévue à la rentrée 09*

| Spécialités de baccalauréat professionnel                                     |
|---|
| Technicien modeleur   |
| <i>Technicien ouvrages chaudronnés industriels (rentrée09)</i>                |
| <i>Fonderie (rentrée 09)</i>  |
| Maintenance nautique  |
| Aéronautique option mécanicien systèmes cellule                               |
| Aéronautique option mécanicien systèmes avionique                             |
| Technicien aérostructure  |
| Réparation en carrosserie   |
| Carrosserie option construction   |
| Interventions sur le patrimoine bâti  |
| Hygiène-environnement   |
| Mise en œuvre des matériaux option °céramique                                 |
| <i>boucher charcutier traiteur (rentrée 09)</i>                               |
| <i>boulangier pâtissier traiteur (rentrée 09)</i>                             |
| <i>poissonnier traiteur (rentrée 09)</i>                                      |
| Mise en œuvre des matériaux option industries textiles                        |
| Métiers du pressing et de la blanchisserie                                    |
| Artisanat et métiers d'art option ébéniste                                    |
| Sécurité-prévention   |
| Photographe   |
| Artisanat et métiers d'art option communication graphique                     |
| Artisanat et métiers d'art option arts de la pierre                           |
| Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel                        |
| Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement                     |
| Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique          |
| Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique |
| Esthétique cosmétique parfumerie  |
| Services de proximité et vie locale   |

## Zoom sur la politique exemplaire d'une académie rurale, le Limousin

La rénovation de la voie professionnelle est clairement vécue comme une chance et un vrai investissement de l'Education nationale dans cette académie dans laquelle il est nécessaire de s'adapter à la ruralité et au petit nombre d'élèves.

- **En ce sens, la nouvelle configuration dispose des atouts suivants :**

- répartition sur tout le territoire limousin, adaptée à la petite taille des bassins de vie
- offre d'un large bouquet de formations dans de nombreux secteurs (comme la menuiserie, l'installation thermique)
- visibilité accrue de la politique des sites de formation en ciblant certains établissements par domaine et /ou groupe de spécialités
- création de 15 CAP et de 66 baccalauréats professionnels en 3 ans.

- **Les bons résultats de l'académie en chiffres :**

Le taux d'accès au bac pro : **13,6%** (contre 12,7% au niveau national en 2007)

Le taux de réussite au bac pro (**78%°**) est supérieur au niveau national (76,6% en 2008)

Le développement des baccalauréats professionnels trois ans devrait permettre une augmentation significative du taux d'accès et de réussite.

Pour le baccalauréat professionnel, des spécialités telles que l'électronique, la maintenance des systèmes énergétiques et climatiques sont proposées.

## Zoom sur les 535 lycées des métiers labellisés

- Délivré par le recteur, selon des critères nationaux, le label « lycée des métiers » qualifie, avec une durée de validité de 5 ans, les établissements offrant une palette étendue de formations et de services, grâce notamment à un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales et en premier lieu la région.

- Les établissements ainsi labellisés conservent leur statut juridique initial, qu'il s'agisse de lycées professionnels ou des lycées polyvalents associant des formations des voies professionnelle et technologique. . A ce jour, le nombre total de lycées des métiers labellisés s'élève à 535.

**L'objectif du ministère est fixé à une labellisation de 100 nouveaux établissements par an.**

- Le label « lycée des métiers », en mettant en évidence la cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs, constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologique et professionnelle.

→ *Textes complémentaires : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)*

## 2 La réussite des lycéens

### • Dispositif de réussite scolaire expérimenté dans 200 lycées

→ 200 lycées, plus de 23 000 élèves volontaires, plus de 2 300 adultes accompagnateurs

Depuis le début de l'année scolaire, un dispositif de réussite scolaire est expérimenté dans 200 lycées situés, pour la plupart, dans les quartiers de l'Education Prioritaire..

Ce dispositif est proposé prioritairement, sur la base du volontariat, à des élèves en difficulté et à ceux aspirant à un parcours d'excellence qui souhaitent disposer d'un appui personnalisé. Il permet aux lycéens d'acquérir les bases méthodologiques indispensables à l'élaboration de leur projet d'orientation, à la poursuite d'études supérieures ou, plus directement, à leur remise à niveau dans une discipline particulière. Cette expérimentation préfigure une des ambitions du nouveau lycée républicain.

Outre l'accompagnement des élèves tout au long de l'année, des stages durant chaque période des vacances scolaires (excepté les vacances de Noël) complètent le dispositif.

### • Chiffres clés

#### - L'accompagnement tout au long de l'année

. 23 051 lycéens inscrits, soit 16 % des effectifs des lycées concernés.

. 2 344 adultes encadrent le dispositif tout au long de l'année (hors stages), dont 1 432 enseignants (soit 61 % des intervenants), 611 assistants d'éducation/pédagogiques (26 %).

Le taux d'encadrement est de 1 intervenant pour 10 élèves.

#### Les sessions pendant les vacances

. La 1<sup>ère</sup> session d'expérimentation de stages, organisée dès le mois d'août 2008 a été mise en place dans 193 lycées du dispositif. Elle a concerné plus de 5 150 élèves, encadrés par près de 1 100 adultes (60% d'enseignants).

. 7 211 élèves ont bénéficié des stages des vacances de Toussaint et environ 1 100 intervenants ont participé à l'encadrement des activités, dont 612 enseignants (soit 56 % des intervenants), 291 assistants d'éducation/assistants pédagogiques (26 %).

➤ *Liste des 200 lycées consultables sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)*

➤ *Circulaire du 05/06/08 parue au B.O. n° 24 du 12 juin 2008.*

### • Stages d'anglais

Dans l'économie de la connaissance, la pratique courante d'une langue étrangère est indispensable. En 2009, au-delà de tous les efforts déjà engagés, le ministère prend de nouvelles mesures pour accompagner les lycéens dans leurs progrès en langue. Un nouveau dispositif va être accessible aux lycéens volontaires, afin d'améliorer leurs compétences orales en anglais, langue étudiée par 97 % des élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Les établissements vont ainsi proposer aux lycéens des stages d'anglais gratuits, à raison de trois heures par jour pendant cinq jours à l'occasion des vacances d'hiver, de printemps et d'été (début juillet et fin août).

Toutes les activités pédagogiques permettant d'améliorer la compréhension de l'oral et la pratique orale seront mises en place, notamment :

- situations d'interactions orales et d'entraînements à la prononciation et à l'intonation ;



- situations de compréhension de l'oral au cours desquelles les intervenants pourront s'appuyer sur des moyens déjà en place : outils multimédia et technologies de l'information et de la communication, dont la visioconférence ;
- actions proposées dans le cadre des accords de coopération éducative franco-anglais (par exemple : échanges virtuels par l'intermédiaire du programme communautaire eTwinning, stages ...).

Ces dispositifs sont encadrés prioritairement par des enseignants volontaires et par des assistants d'anglais. Des locuteurs natifs pourront aussi être sollicités.

### 3 La reconquête du mois de juin

#### La nouvelle organisation des épreuves du baccalauréat expérimentée en 2008 sera généralisée à la session de juin 2009

En 2008, afin de rendre le temps scolaire du mois de juin aux élèves et aux enseignants, les conseils de classe ont été programmés, non plus à la fin du mois de mai ou début du mois de juin mais vers la fin véritable de l'année scolaire et une nouvelle organisation du baccalauréat général et technologique a été expérimentée par six académies, Amiens, Besançon, Dijon, Rouen, Aix-Marseille (département du Vaucluse), Montpellier (département de la Lozère), dans quinze départements. Cette reconquête du mois de juin, qui a concerné 55 000 lycéens, soit 11 % des candidats, a été menée avec succès.

- **Sur le plan pédagogique, l'objectif de rendre du temps aux élèves et aux professeurs a été largement atteint.** Les établissements ont pu rendre au baccalauréat sa juste place en permettant que se déroulent simultanément les épreuves du bac, les cours et enfin, les conseils de classes.

- **Les académies ont ainsi gagné, selon les niveaux de classes, entre quinze jours et trois semaines de cours effectifs.** Le taux de présence des élèves était compris entre 60 et plus de 80 %. Le taux de présence des professeurs concernés était, lui, proche de 100 %. Les professeurs ont pu "boucler" leur programme et ont exprimé leur satisfaction à ce sujet. Beaucoup ont également profité de ce temps rendu pour aider les élèves dans la préparation de leurs examens, pour développer des bonnes pratiques (aide aux devoirs, travaux de groupes, révision de certaines parties de programmes plus difficiles, etc).

- **Sur le plan de l'organisation, les épreuves se sont déroulées dans des conditions optimales.** Les modalités retenues, fondées sur la déconcentration et le meilleur service rendu aux usagers, ont été efficaces. **Les épreuves ont eu lieu dans les murs de l'Éducation nationale**, en faisant appel à un plus grand nombre de centres d'examens. Les charges liées à l'organisation des épreuves ont ainsi pu être mieux réparties en raison de la démultiplication des centres d'examens. Dans la quasi-totalité des cas, les élèves ont été appelés à composer dans leur propre établissement, choix qui a été largement plébiscité : moins de stress en raison de la familiarité avec les lieux d'examen, pas de difficulté d'accessibilité pour les élèves handicapés, moins de difficultés liées aux transports.

- **La reconquête a été l'occasion d'expérimenter ou d'étendre des formes plus dynamiques de correction** (correction en atelier par exemple, en accord avec les professeurs et souvent à leur initiative). **La revalorisation du coût de correction d'une copie (5 € contre 1,06 € ou 1,32 € en moyenne auparavant)** a accompagné la mise en œuvre du nouveau dispositif. Cette majoration a pris en compte le fait que, pour les enseignants concernés, la correction de copies se cumulait désormais avec la poursuite de l'activité d'enseignement et constituait donc une activité supplémentaire.

→ *Des consignes ministérielles ont été données pour que le versement des indemnités de participation aux jurys et de correction des copies soit effectué, au plus tard, avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.*

- **Les indemnités servies aux personnels de direction, aux gestionnaires d'établissements, et à leurs collaborateurs**, à l'occasion des opérations du baccalauréat dans les centres d'examen, ont été **majorées de 100 %**.

L'évaluation systématique du dispositif a permis de conclure au succès de l'expérimentation. Sa généralisation à l'ensemble des académies sera effective pour la prochaine session 2009 avec un nouveau calendrier de l'orientation et la poursuite d'un calendrier du baccalauréat qui ne perturbe plus les cours.

### ▪ La poursuite d'un calendrier resserré du déroulement de l'examen

- L'économie générale des opérations de la session d'examen 2008 se prolongera en 2009, en profitant des « bonnes pratiques » déjà expérimentées. Les corrections sur place sont développées ce qui permet de préserver les délais de traitement des copies sans pour autant perdre des jours de cours.
- Les épreuves du baccalauréat 2009 commenceront le jeudi 18 juin 2009 soit 2 jours plus tard qu'en 2008 (lundi 16 juin) et 7 jours plus tard qu'en 2007 (lundi 11 juin).
- La publication des résultats aura lieu le mardi 7 juillet.

### ▪ Un nouveau calendrier de l'orientation

Les calendriers des procédures d'orientation et d'affectation des élèves seront désormais mieux coordonnés avec les calendriers des examens nationaux. Pour le calendrier 2009, au collège et en 2<sup>de</sup> de lycée, les conseils de classe se tiendront à partir du 15 juin. Pour les 1<sup>ères</sup> générales ou technologiques, à compter du jeudi 11 juin 2009 et pour les classes terminale de la voie générale et technologique de lycée: à partir du lundi 8 juin 2009.

Ce calendrier national visera, par ailleurs, les objectifs suivants :

- assurer à chaque famille une notification d'affectation avant la fin des classes
- achever les opérations d'inscription en 1<sup>er</sup> cycle de lycée dans les 1<sup>ers</sup> jours de juillet
- permettre aux lycées qui sont centres d'examen de ne pas avoir à organiser simultanément la totalité de leurs conseils de classe et les épreuves écrites du baccalauréat.

Le nouveau calendrier est ainsi rendu possible grâce à deux nouveaux dispositifs :

- La **modernisation des applications de traitement, et notamment la généralisation réussie d' « AFFELNET »** (application informatique de gestion des affectations) à toutes les académies au cours de la campagne d'affectation 2008, permet d'envisager un réel raccourcissement des délais entre les dates auxquelles se tiennent les conseils de classes et la date à laquelle est envoyée à chaque famille sa notification d'affectation.
- Les critères désormais publics présidant à **l'assouplissement de la carte scolaire** permettent une meilleure préparation en amont des ajustements nécessaires.

### **Zoom sur l'expérimentation dans l'académie d'Amiens**

- **Une nouvelle organisation des épreuves du baccalauréat a été mise en place** dans le cadre d'un calendrier national repoussé d'une semaine :
  - maintien du bac dans les murs de l'Éducation nationale et augmentation du nombre de centres d'examen : 64 à la session 2008 contre 40 à la session 2007,
  - optimisation des locaux et des capacités de surveillance, en faisant appel à des surveillants extérieurs en cas de besoin.
- **Le calendrier académique de l'orientation a été différé de 2 semaines** pour permettre la poursuite des cours :
  - arrêt des notes le lundi 16 juin 2008,
  - tenue des conseils de classe entre le 16 et le 21 juin 2008,
  - fin des cours le samedi 21 juin 2008.

• **Les résultats obtenus sont les suivants :**

- Pendant les deux premières semaines de juin 2008, les cours ont été maintenus dans l'ensemble des lycées d'enseignement général et technologique.
- 40% de ces établissements ont, parallèlement à l'organisation des examens et à la tenue des conseils de classe, continué à assurer les cours la troisième semaine du mois, du 16 au 20 juin.
- La tenue des conseils de classe lors de la troisième semaine de juin a été un facteur de motivation pour les élèves qui ont été présents avec assiduité à 80%.
- Une enquête académique a montré que près de 50% des enseignants ont formulé un avis positif sur l'expérimentation, 16% un avis négatif et 30% un avis réservé (4% NSPP). Les parents ont été 70% à plébisciter l'opération.

### **III-L'EDUCATION PRIORITAIRE ET L'EGALITE DES CHANCES**

## 1 L'éducation prioritaire

### • Données clés

L'éducation prioritaire se structure désormais en deux types de réseaux, composés d'un collège et des écoles de son secteur :

- les réseaux « ambition réussite » (RAR), arrêtés au niveau national.
- les réseaux de réussite scolaire (RRS), arrêtés par les académies.

On compte aujourd'hui 254 réseaux « ambition réussite », soit autant de collèges, associés aux 1 750 écoles de secteur. Ils scolarisent près de 260 000 écoliers et 122 700 collégiens (5% environ des élèves) ;

Les réseaux de réussite scolaire rassemblent 856 collèges et 5 239 écoles ; ils concernent environ 800 000 écoliers et 400 000 collégiens (15% environ des élèves).

L'objectif central est la réduction des écarts en matière de résultats scolaires entre les élèves concernés par l'éducation prioritaire et ceux qui n'en relèvent pas.

De manière générale, l'éducation nationale consacre en moyenne 15 % de moyens en plus par élève dans l'éducation prioritaire, l'investissement dans l'éducation prioritaire représentant pour le ministère près de 1,094 Milliards d'euros en 2009.

### • Point d'étape des réseaux « ambition réussite »

- La mise en place en 2006 des réseaux a concentré les moyens éducatifs sur un nombre limité d'écoles et d'établissements où les difficultés scolaires sont les plus fortes. L'action menée, avant tout pédagogique, s'organise autour du réseau et associe différents partenaires. L'accent est mis sur l'amélioration du pilotage et l'innovation pédagogique.

- Les séminaires, qui ont réuni l'ensemble des réseaux en 2008-2009, ont permis de mettre en évidence les avancées du dispositif ainsi que les pistes à creuser : un renforcement du soutien apporté aux élèves en difficulté, une meilleure articulation entre les écoles et les collèges, la cohérence des temps scolaires et périscolaires, une importance notable des actions en direction des familles, l'implication des corps d'inspection qui permet un accompagnement et une formation renforcés des équipes pédagogiques.

- Un premier bilan encourageant peut être dressé : en deux ans, l'écart entre le taux de réussite au brevet en "ambition réussite" et hors éducation prioritaire s'est réduit de 2,8 points.

- A la rentrée scolaire 2007, l'accompagnement éducatif a été mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire. Cette mesure permet à tous les élèves volontaires d'accéder à un accompagnement scolaire et contribue à l'égalité des chances.

## Zoom sur l'éducation prioritaire dans l'académie de Rouen

- L'académie de Rouen possède 11 réseaux « ambition réussite » et 37 réseaux de réussite scolaire. L'éducation prioritaire représente environ 30% de l'ensemble de ses élèves des écoles et des collèges.

- L'académie a mis en place une politique d'accompagnement ambitieuse qui permet de dynamiser l'ensemble de l'éducation prioritaire. Elle organise le 18 février 2009 une journée académique de l'éducation prioritaire qui aura pour thème « langage et réussite scolaire ». Grâce à l'implication du Centre académique de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP), de nombreux outils et ressources sont mis à la disposition des enseignants. Le suivi et l'évaluation des réseaux sont réalisés grâce à des rencontres bi-annuelles entre les autorités académiques et les équipes éducatives de chaque réseau et par l'élaboration d'un tableau de bord académique.

De plus, des groupes de travail spécifiques aux RAR permettent aux enseignants de bénéficier de l'appui des corps d'inspection pour travailler sur différents sujets, comme le bulletin trimestriel par compétences. Un groupe est chargé de faire connaître les expérimentations innovantes en cours de réalisation. Un autre organise les échanges entre RAR.

➤ **Les résultats de la politique académique d'éducation prioritaire sont encourageants :**

- réduction de 5 points en 3 ans du pourcentage d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> avec au moins un an de retard dans l'éducation prioritaire ;

- progression de 4 points dans l'éducation prioritaire, de 9 points dans les RAR, en 3 ans, des résultats au diplôme national du brevet (DNB).

## 2 L'Education nationale et la dynamique « Espoir banlieues »

L'Education nationale est fortement engagée dans la dynamique « Espoir banlieues » portée par Fadela Amara. Pour assurer les conditions d'une véritable égalité des chances à l'école, pas moins de huit mesures phares sont déjà entrées en application ou sont en passe de l'être :

### 1. L'accompagnement éducatif

→ 3 072 écoles élémentaires publiques, 170 669 écoliers volontaires, 14 500 intervenants

Après avoir été lancé en 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif s'étend à présent à 3 072 écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire, dont :

- 801 écoles des réseaux « ambition réussite » (RAR), soit 84% d'entre elles,
- 2 271 écoles des réseaux de réussite scolaire (RRS), soit 75% d'entre elles.

Le total des élèves inscrits se monte à 170 669, ce qui représente 26,2% des élèves des écoles des RAR et 25% des élèves des RRS. Ces élèves sont encadrés par 14 500 personnes, dont 10 900 professeurs des écoles.

### 2. Les internats d'excellence

→ 1 653 places labellisées, 655 internes, 169 établissements

Ils se concrétisent d'abord par la labellisation de places dans des internats déjà existants, réservées à des élèves, issus de l'éducation prioritaire, qui ne bénéficient pas d'un cadre propice à leur réussite scolaire. En partant des 1 653 places déjà labellisées en juin 2008, l'objectif est de passer à 2500 dans 3 ans et 4000 dans 5 ans.

Les jeunes, accueillis dans 169 établissements bénéficient d'un suivi renforcé.

Les équipes éducatives travaillent d'ores et déjà sur une sensibilisation des élèves et des familles pour la rentrée prochaine. Afin de faciliter la recherche de ces places par les familles, l'annuaire des internats, disponible sur le site du ministère, est actuellement complété par les chefs d'établissement qui ont réservé des places « internat d'excellence ».

**La définition d'un « plan internat » au niveau académique** a permis dès cette année de faire le point sur les ressources exploitables, en lien avec les collectivités territoriales, pour poser des objectifs localisés et quantifiés.

Le développement de l'offre d'internats scolaires publics remplit ainsi un rôle fondamental de promotion sociale, en rétablissant l'égalité des chances pour les élèves subissant des situations de dégradation de leur environnement social et géographique.

### Zoom sur les internats d'excellence de l'académie de Rouen

• **94 places d'internat (12 places en collège, 82 places en lycée) ont été labellisées** en juin 2008 à partir d'un appel à candidatures adressé aux chefs d'établissement par le recteur.

Les différents collèges ont reçu un courrier du recteur les invitant à repérer, suivant les critères prévus, les élèves pouvant bénéficier d'une place en internat d'excellence.

#### - Le projet du collège de Saint-Valéry-en-Caux

L'équipe de direction du collège Saint-Valéry-en-Caux (à environ 50 kilomètres du Havre) s'est largement saisie de cette mesure. 6 internes d'excellence sont déjà accueillis dans les lieux. Grâce au dynamisme de l'équipe de direction, un projet, qui prend appui sur la situation géographique favorable du collège, l'existence d'une section sportive très attractive et des actions déjà mises en place pour accompagner les jeunes, est en cours de finalisation et donnera lieu à la signature d'une convention, en mars 2009, entre le Préfet, le Recteur et la ville du Havre, pour accueillir au total une dizaine de collégiens issus des quartiers relevant de la politique de la ville à compter de la rentrée 2009.



### 3. Les sites d'excellence

→ 30 lycées, 55 dimensions d'excellence, 26 000 élèves

Suivis par des équipes désignées par les recteurs, ces 30 lycées, situés dans des quartiers prioritaires, ont formalisé des projets ambitieux, en développant des dimensions d'excellence (international, langues, arts et culture, sport...), tandis que les lycées professionnels (10 sur 30 sites) sont transformés en lycée des métiers. Ces lycées renforcent l'accompagnement personnalisé des élèves et sont, pour 25 d'entre eux, impliqués dans le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée.

#### Zoom sur un site d'excellence de l'académie de Reims

- **A Charleville-Mézières, le lycée professionnel Armand Malaise a résolument choisi de s'engager dans la voie de l'excellence.** D'une part, sa labellisation « lycée des métiers » est en cours et, d'autre part, il développe la dimension artistique et culturelle, tout en développant de nombreuses actions en faveur de l'accompagnement personnalisé de ses élèves.

- **Deux projets sont menés en partenariat avec des institutions culturelles et des artistes en résidence.**

- Le projet « Habiter ailleurs, habiter autrement » regroupe des lycéens préparant aussi bien le CAP « agents de prévention et sécurité » que des baccalauréats professionnels « techniques de l'architecture et de l'habitat », « métiers de la mode ». Les angles historique, géographique, architectural, écologie sont autant des pistes pédagogiques développées dans les huit classes concernées. La visite des collections permanentes du musée du feutre de Mouzon et la participation aux ateliers de fabrication initient les lycéens aux œuvres contemporaines. Des rencontres avec l'artiste exposante nourrissent leurs pratiques artistiques. 2009, année internationale des fibres naturelles, donne un relief particulier aux dimensions sociales, économiques et écologiques du projet.

- Charleville-Mézières est le centre international de la marionnette et accueille, chaque année, le festival mondial des théâtres de marionnettes. Deux artistes en résidence viennent familiariser les élèves avec cet univers si particulier. Les lycéens sont initiés à la manipulation des marionnettes, à la mise en scène et au répertoire. Ils sont tout à la fois auteurs, concepteurs, techniciens et interprètes de courtes formes théâtrales présentées lors du festival.

Grâce au partenariat avec l'institut international de la marionnette, **575 lycéens des différentes filières professionnelles des métiers de la mode, du bâtiment et de la sécurité fréquentent la médiathèque-centre documentaire et assistent à des spectacles.**

- L'équipe éducative s'est engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire et agit pour prendre en charge les élèves qui rencontrent des difficultés scolaires. Un suivi personnalisé des élèves dans les procédures de la vie scolaire et une réorientation du fonctionnement du dispositif de veille sont engagés. Un stage de 2 jours, animé par l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, permet d'accompagner la réflexion d'une dizaine d'enseignants sur les pratiques pédagogiques différenciées.

#### 4. L'expérimentation de la mixité scolaire choisie, dite « busing »

→ 7 projets cette année

Cette expérimentation permet de scolariser des élèves de cours moyen d'une école à une autre, située dans un quartier plus favorisé. À la rentrée, une dizaine de communes volontaires ont mis en œuvre cette action.

#### Zoom sur le « busing » à Courcouronnes dans l'académie de Versailles

- Dans cette municipalité de l'Essonne, deux quartiers sont séparés par douze voies de circulation rapide. D'un côté, se trouve un quartier pavillonnaire avec 100% de propriétaires. De l'autre côté, le quartier du Canal, classé prioritaire par l'ANRU, est un quartier populaire avec 89% de logements sociaux. Le maire s'est donc porté volontaire pour expérimenter le « busing » dans sa commune et ainsi renforcer la mixité sociale.

- L'école Jacques Tati, choisie dans le quartier du Canal pour cette expérimentation, est une école avec des effectifs importants (11 classes et 261 élèves à la rentrée 2007), des locaux saturés, un public défavorisé et des résultats scolaires faibles : résultats aux évaluations nationales de 6ème de 10 points inférieurs aux moyennes départementales en 2007. De l'autre côté, l'école Paul Bert perd régulièrement des effectifs depuis quelques années (6 classes et une CLIS, 154 élèves). Elle a donc la place pour accueillir des élèves. Le projet concerne 23 élèves de CM2, soit l'effectif d'une classe.

La première réunion qui a eu lieu le 21 avril 2008 a permis aux autorités académiques et à la municipalité de déterminer les conditions de la réussite du projet. Les directeurs et les équipes pédagogiques des deux écoles se sont portés volontaires. Les parents ont manifesté leur adhésion à l'ensemble du projet.

- Depuis la rentrée, une classe de l'école Jacques Tati, accompagnée par une enseignante de l'école, prend le bus tous les jours afin de travailler à l'école Paul Bert. Un comité de suivi qui regroupe le maire, le préfet, l'inspecteur d'académie, les directeurs d'école et les parents d'élèves est chargé de suivi l'expérimentation. Des indicateurs sont définis pour évaluer l'impact de cette mesure : scores de réussite aux évaluations nationales CM2, taux de maintien en CM2, obtention du B2I et attestation en langue vivante pour les élèves des deux écoles. Les enfants de l'école Jacques Tati qui participent à l'expérimentation auront la possibilité d'être affectés au collège Paul Fort de Courcouronnes.

## 5. Le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

→ 200 lycées, plus de 23 000 élèves volontaires, plus de 2 300 adultes accompagnateurs

Des dispositifs expérimentaux de réussite scolaire offrent la possibilité aux élèves de 200 lycées de bénéficier d'un appui personnalisé pendant l'année scolaire et lors de stages pendant les vacances.

### Zoom sur le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée dans l'académie de Créteil

• **Etablissements et effectifs concernés** : 30 lycées expérimentent ce dispositif dans l'académie de Créteil. 2 100 élèves, soit 14,5 % de l'effectif total des établissements concernés, bénéficient d'un accompagnement tout au long de l'année, encadrés par 275 intervenants dont 174 enseignants (soit 63,3% des intervenants) et 77 assistants pédagogiques (soit 28 %). Ces établissements ont également mis en place deux sessions de stage. En août, 655 élèves y ont participé ; à la Toussaint, 835 élèves étaient présents. Le lycée Jean Vilar, site d'excellence, a réuni, durant les stages d'août, les élèves des 9 lycées de la zone géographique, permettant ainsi une mutualisation des moyens pour un accompagnement plus performant.

• **Dans l'académie, l'expérimentation prend trois directions essentielles** :

- Dans les actions d'aide au travail scolaire, l'accent est mis sur les mathématiques et l'anglais. Mais cette offre peut s'adapter en fonction de groupes ciblés et identifiés par les établissements. Il peut s'agir, par exemple, d'élèves de première qui sont passés en terminale malgré l'avis du conseil de classe. De même, des aides sont proposées à des élèves d'un bon niveau scolaire afin qu'ils obtiennent une meilleure mention au baccalauréat.

- La construction d'une culture générale est aussi un axe fort. Les lycées mettent des ateliers centrés sur la motivation, le développement de la curiosité des élèves, l'ouverture sur le monde extérieur (par exemple, à Chennevières-sur-Marne, intervention d'un coach d'entreprise). Ils veillent aussi à apporter des contenus culturels et artistiques, lors de visites et d'animation (par exemple, à Pantin, atelier sur les civilisations antiques grecque et latine).

- Des actions sont mises en place pour répondre à l'analyse fine des freins à la réussite des élèves. Plusieurs établissements construisent des partenariats avec des universités et des instituts (Dauphine, IUT Bobigny) qui les aident à établir un diagnostic. Afin de lutter contre l'absentéisme, notamment, en lycées professionnels, et permettre aux élèves de retrouver confiance en eux-mêmes, les établissements développent des dispositifs d'entretiens et de tutorat qui modifient la relation professeur/ élève. Ils organisent également des ateliers de prise de parole et des ateliers de savoir-être qui vont de la tenue vestimentaire aux manières de se présenter ainsi qu'au langage à adopter (par exemple à Jean Jaurès à Charenton).

## 6. L'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

→ 70 000 élèves candidats, 15% des élèves de Terminales de lycée

56 lycées ont moins de 5% de candidats (sur 1500 lycées soit 3,5%)

A la demande de Xavier Darcos, les établissements ont incité plus de 5 % des élèves inscrits en classe terminale, souvent boursiers, dans chaque lycée général et technologique, à présenter un dossier d'inscription en classe préparatoire aux grandes écoles.

## 7. Les banques de stages

→ Mise en place à compter de la rentrée scolaire 2009, 14 académies expérimentales dès l'année scolaire 2008-2009

La création d'une banque de stages vise à favoriser l'insertion professionnelle et sociale de tous les élèves et permettre une plus grande équité dans l'accès aux stages.

La mise en œuvre de cette mesure nécessite un partenariat étroit avec les acteurs du monde du travail, notamment les organisations patronales, en particulier le dispositif « mobilisation-stage » en partenariat avec le MEDEF.

**La mesure, prévue pour la rentrée 2009, a d'ores et déjà été lancée de manière expérimentale à la rentrée scolaire 2008, dans 14 académies : Aix-Marseille, Besançon, Caen, Clermont Ferrand, Corse, Créteil, Grenoble, Lyon, Nantes, Orléans-Tours, Reims, Rouen, Strasbourg, Versailles.**

Une collaboration entre les académies expérimentatrices et celles qui se lanceront à la rentrée scolaire 2009, est prévue.

### **Zoom sur les banques de stages dans les académies d'Aix-Marseille et de Strasbourg**

- **L'académie d'Aix-Marseille a mis en ligne sa banque de stages début 2009.** Vingt trois branches professionnelles ont signé une convention et travaillent à l'alimentation de cette base de données.

Dans chaque bassin d'emploi, la personne chargée au niveau local de la relation école-entreprise assure une veille sur les offres non pourvues afin de mettre en relation des élèves en recherche de stages et les entreprises. Cet outil est animé par des personnes travaillant auprès du délégué académique aux enseignements techniques.

Cette banque est appelée à se développer rapidement grâce au réseau des partenaires : unions patronales régionale et départementales, branches professionnelles, entreprises, comités locaux école-entreprise.

- **Dans l'académie de Strasbourg** le logiciel « réseau V-stage » a été mis à disposition de chaque établissement et permet, entre autres, d'éditer des conventions de stage et de diffuser l'information auprès des élèves.

L'académie a mis en place une cellule « école/entreprises ». Chaque établissement dispose d'un délégué aux entreprises. Ce réseau des délégués, animé par l'académie, permet de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques.

## **8. La lutte contre le décrochage**

→ 215 quartiers, 332 établissements, 200 000 élèves potentiellement concernés

Sous l'impulsion du Ministre de l'Education nationale et de la Secrétaire d'Etat chargé de la Politique de la Ville, une coordination locale est mise en place dans chacun des 215 quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des jeunes décrocheurs, qu'ils aient moins de 16 ans ou plus. Partant des recensements effectués par les établissements scolaires, la mission générale d'insertion ainsi que les centres d'information et d'orientation, un diagnostic de la situation locale est établi par l'ensemble des partenaires afin d'offrir sans délai une réponse adaptée à chacun des jeunes concernés (rescolarisation, formation, insertion, remobilisation). Chaque mois, la coordination locale se réunit afin d'ajuster les solutions proposées.

**L'objectif triennal est de réduire de 10% par an le nombre de jeunes décrocheurs et d'augmenter de 10% le volume de ceux qui auront reçu une solution d'orientation positive.**

Assurer la réussite de tous les élèves, en particulier de ceux issus des quartiers les plus défavorisés, est une priorité pour l'Education nationale et c'est pour cela qu'elle est puissamment engagée dans la dynamique « Espoir banlieues ».

## IV-L'AMELIORATION DE LA CONDITION ENSEIGNANTE

## 1 La valorisation du métier d'enseignant

La revalorisation du métier d'enseignant et l'amélioration du pouvoir d'achat sont des priorités fixées par le Président de la République. Cette revalorisation qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel a déjà été menée dans le cadre de dispositifs mis en place dans le courant de l'année 2008 et se poursuivra en 2009. Différentes composantes de cette revalorisation peuvent être distinguées :

### Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires permettent à l'enseignant volontaire de développer son pouvoir d'achat. La valeur et le volume des heures supplémentaires ont été considérablement augmentés dans la continuité des engagements du Président de la République :

- \* La revalorisation unitaire des heures supplémentaires exceptionnelles (HSE) est dorénavant de 25% supérieure à celle des heures normales (20 M€). Dans le même esprit, est prévu un alignement sur les taux des certifiés des taux d'H.S.E. versées aux C.P.E. et aux documentalistes intervenant dans le cadre de l'accompagnement éducatif.
- \* De l'ordre de 76 500 heures supplémentaires annuelles (HSA), soit plus de 2.7 millions d'heures de cours, ont été proposées aux enseignants à la rentrée 2008.
- \* Depuis octobre 2007, les heures supplémentaires réalisées par les enseignants, dans la prolongation de leur service sont exonérées d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, 294 M€ de pouvoir d'achat supplémentaires a ainsi été généré en 2008/2009 au profit des enseignants.

Une prime supplémentaire de 500 € a été instaurée au bénéfice des enseignants des collèges et des lycées qui feront au moins trois heures supplémentaires annuelles en 2008/2009 (13 M€).

Un enseignant qui effectue aujourd'hui trois HSA, compte tenu de ces différentes revalorisations gagnera désormais ainsi entre 3 950 € et 5 500 €, soit une moyenne de 4 400 €.

Les enseignants ont favorablement accueillis ces mesures en faveur de leur pouvoir d'achat et ont pu ainsi bénéficier ainsi de revalorisations conséquentes.

**Le 1<sup>er</sup> octobre 2008 sont entrés en vigueur les nouveaux taux des heures supplémentaires, à la suite de la nouvelle revalorisation du point fonction publique de 0.3%.**

#### Rémunération de la première H.S.A :

Le taux de la première heure supplémentaire annuelle est majoré de 20% par rapport aux suivantes. Ce taux s'établira désormais à :

- 1 274 €/an pour un certifié de classe normale, soit **35,4 € par heure supplémentaire** ;
- 1 822 €/an pour un agrégé de classe normale, soit **50,6 € par heure supplémentaire**.

#### Rémunération des H.S.A. suivantes :

- 1 062 €/an pour un certifié de classe normale, soit **29,5 € par heure supplémentaire** ;
- 1 519 €/an pour un agrégé de classe normale, soit **42,2 € par heure supplémentaire**.

#### Les heures supplémentaires effectives (H.S.E.)

Les heures supplémentaires effectives sont attribuées notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif (après les cours), des stages pendant les vacances ou des remplacements de courte durée pendant l'année scolaire.

Le taux de l' H.S.E. s'établit à :

- **36,88 €** par heure supplémentaire pour un certifié de classe normale ;
- **52,74 €** par heure supplémentaire pour un agrégé.

Plusieurs mesures de nature à mieux reconnaître l'engagement professionnel des enseignants ont en outre d'ores et déjà été mises en place par Xavier Darcos :

- \* Les carrières des enseignants ont été accélérées (dans le jargon, on parle d'augmentation du ratio promu-promouvables, soit du taux de passage au niveau supérieur, a été amélioré) pour les enseignants des 1er et 2nd degrés pour un coût de 18 M€ en année pleine.
- \* L'indemnité des directeurs d'école est réévaluée de 200 € à 600 € selon la taille des écoles (16 M€)

Cette politique de revalorisation est poursuivie :

- \* Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle les Indemnités de Suivi et d'Orientation des Professeurs des lycées professionnels seront revalorisées,
- \* Dans le cadre de la réforme des programmes du primaire, les évaluations bilans prévues en CE1 et CM2 seront accompagnées d'une indemnité spécifique de 400 € versées aux enseignants du premier degré qui en sont chargés ;

Par ailleurs, les fonctionnaires de l'Education nationale bénéficient de la revalorisation du point fonction publique (+1.6% de la valeur du point à horizon d'octobre 2009) pour un montant de 264 M€ en 2008 et 345 M€ en 2009. Ces mesures résultent des accords fonction publique de 2008.

En outre le Gouvernement a mis en place un système de garantie individuelle du pouvoir d'achat (72 M€), qui repose sur une évaluation comparée sur quatre ans du traitement indiciaire brut et de l'indice des prix à la consommation. Ce mécanisme sera déclenché de manière automatique en 2009 et 2010.

**Xavier Darcos, souhaite aller au delà de la reconnaissance du travail quotidien des enseignants afin qu'ils puissent trouver de meilleures perspectives tout au long de leur carrière.**

Le recrutement au niveau du master à partir de 2010 permettra d'accompagner les nouveaux enseignants dans leur entrée dans le métier. Ceci se traduira par une amélioration financière de leur traitement mais aussi par un tutorat assuré par des enseignants plus expérimentés. Une prime d'installation dans le métier de 1500 € a d'ores et déjà été créée à la rentrée 2008. Elle est versée en deux fois aux mois de novembre et février aux nouveaux enseignants titulaires.

Parce que la mobilité est une étape importante de la carrière des enseignants, différentes mesures seront mises en place très prochainement afin de mieux accompagner celle-ci :

- \* **L'information au cours de la mutation est renforcée** et individualisée le mieux possible grâce à la création d'une ligne téléphonique d'information et grâce à une communication accélérée des résultats des procédures ;
- \* **Un prêt à taux zéro** destiné aux enseignants sera accessible à partir de septembre 2009. Destiné aux enseignants qui changent d'académie ou de département ou aux néo-titulaires lors de leur première affectation, il a pour but de faciliter et de solvabiliser le plan de financement lors de l'acquisition d'un bien immobilier.

## 2 La réforme du recrutement et de la formation des enseignants

- **Couplée avec une revalorisation des débuts de carrière, la réforme du recrutement et de la formation des enseignants prendra effet en totalité à la rentrée 2010.**

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale et Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement et de la recherche ont présenté, mercredi 2 juillet 2008 en Conseil des ministres, le projet de réforme de recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés qui entrera en vigueur pour une première session de concours en 2010.

Conformément aux engagements du Président de la République, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement.

Le principe de concours nationaux est réaffirmé pour le recrutement des enseignants. La distinction entre le CAPES et l'agrégation est maintenue. Les nouveaux concours comprendront trois types d'épreuves destinées à évaluer la culture disciplinaires, la capacité à planifier et organiser un enseignement et la connaissance du système éducatif.

Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités, sur la base des nouveaux contenus des concours, proposeront des parcours de master ambitieux en s'appuyant sur toutes les compétences qu'elles jugeront nécessaires. La formation devra comporter une prise de contact progressive et cohérente avec les métiers de l'enseignement qui pourra être amorcée au cours des études de licence et comprendre des stages d'observation et de pratique accompagnée en école, en collège et en lycée.

Dès leur première année d'exercice, les lauréats des nouveaux concours seront mis en situation d'enseignement à temps plein avec l'aide et le soutien de professeurs expérimentés, tout en pouvant suivre des actions de formation spécifiques en dehors du temps scolaire. A l'issue de cette année, le professeur fonctionnaire stagiaire pourra être titularisé après avoir été inspecté. Au cours de leurs premières années de carrières, ces jeunes enseignants bénéficieront d'un investissement en formation continue plus important qu'aujourd'hui.

- **Le processus de recrutement des enseignants est réformé dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré.** Selon les principes directeurs suivants :

- Mieux distinguer ce qui relève des universités qui ont la responsabilité de la formation initiale de tous les étudiants se destinant au professorat jusqu'au niveau du master et ce qui relève de l'Éducation nationale qui a la responsabilité du recrutement, de l'adaptation au métier et de la formation continue des professeurs.

- Passer dans les concours de recrutement de professeurs d'une logique de revalidation du niveau universitaire à une logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur ;

- Impliquer dans le recrutement des enseignants, des personnels de direction, des membres de l'administration et de la hiérarchie de l'Éducation nationale ainsi que, éventuellement, des membres de la société civile.

### **1. Des mesures transitoires sont aménagées à l'intention des étudiants déjà engagés dans la préparation aux concours.**

Par dérogation aux dispositions prévoyant le recrutement au niveau master, les candidats non inscrits en M2 ou ne justifiant pas d'un master, mais ayant été présents aux épreuves d'admissibilité des concours organisés en 2009, pourront se présenter aux concours organisés au titre de la session 2010.



En outre, et en accord avec la CPU, les ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur ont demandé aux universités de valider tout ou partie du M1 pour les étudiants ayant préparé les concours selon les principes suivants :

- Les candidats admissibles aux concours 2009 pourront s'inscrire en M2 en septembre 2009 sans avoir à justifier d'un M1.
- Les candidats présents aux épreuves, titulaires d'un M1, mais non admissibles, pourront s'inscrire en M2 en septembre 2009.
- La validation partielle d'un M1 pour les candidats présents aux épreuves d'admissibilité sera appréciée au cas par cas, selon l'évaluation de leur parcours par les commissions d'équivalence des universités.

## **2. Après discussion avec les organisations étudiantes un dispositif de bourses complémentaires aux bourses sur critères sociaux déjà existantes permettra désormais de favoriser la promotion sociale et la poursuite d'études vers les métiers de l'enseignement.**

Les étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année des masters préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation et qui prendront l'engagement de se présenter aux concours de l'enseignement ont naturellement accès à l'ensemble des bourses sur critères sociaux et aides au mérite du ministère de l'enseignement Supérieur.

Mais ils bénéficieront en outre de **deux dispositifs complémentaires** :

- Afin d'attirer dans le métier d'enseignant les étudiants les plus motivés, **12.000 bourses sur critères académiques**, calculées en fonction du revenu fiscal de référence des familles (*jusqu'à 60.000 euros annuels*), seront attribuées pour l'année de M2 aux **meilleurs étudiants de M1**. Le montant maximum de ces bourses au mérite pourra atteindre 2.500 euros.
- En outre, pour favoriser la **promotion et la diversité sociale** et la poursuite d'études des étudiants des familles modestes qui se destinent à devenir enseignant mais qui ne relèvent pas des bourses sociales existantes, les étudiants ayant droit d'une bourse sur critères sociaux de montant échelon 0 (*exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale*) bénéficieront d'une **bourse complémentaire** de 1449 euros annuels.

Enfin, 5000 postes d'assistants d'éducation seront réservés aux étudiants de M2 inscrits aux concours de recrutement et 4000 postes seront réservés aux étudiants souhaitant se destiner au métier d'enseignant inscrits en M1.

## **3. La formation des enseignants comprendra désormais un volet à caractère professionnalisant offrant aux étudiants une première connaissance concrète du métier avant de passer les concours.**

Le volume et la nature des stages indispensables à une véritable formation professionnelle ont été précisés.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> année de Master, des stages d'observation pourront être offerts aux étudiants dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Education nationale.

Au cours de la 2<sup>nde</sup> année de Master, les candidats aux concours pourront effectuer deux types de stage dans tous les types d'établissement scolaire par convention avec le ministère de l'Education nationale :

- des **stages d'observation et de pratique accompagnée** non rémunérés, « filés » (3 heures par semaine pendant tout le semestre) ou « groupés » (2 à 3 semaines au cours du semestre).

- des **stages en responsabilité** proposés aux candidats admissibles ou non. D'une durée maximale de 108 heures, ces stages donneront lieu à une gratification. Un étudiant effectuant un stage d'une centaine d'heures se verra ainsi indemnisé à hauteur de 3000 euros environ.

50 000 lieux de stages d'observation et de pratique accompagnée seront offerts aux étudiants.  
40 000 stages en responsabilité seront offerts aux étudiants.

**4. La commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres assurera le suivi de la mise en œuvre de cette réforme**, tant pour le volet formation que pour le volet recrutement. Son expertise et ses recommandations permettront les adaptations nécessaires à la réussite d'une réforme fondamentale pour l'ensemble du système éducatif.

### 3 Un nouveau service d'aide et de conseil à la disposition des enseignants pour le mouvement 2009

• Lancé à l'initiative du ministre de l'Éducation nationale, "Info-mobilité" est un nouveau service qui apporte une aide personnalisée aux enseignants des premier et second degrés souhaitant changer d'affectation. A cet effet, durant la phase inter académique des mutations du 6 novembre au 8 décembre, une plateforme téléphonique nationale - 0 810 111 110, numéro Azur -, a répondu 7 jours sur 7, de 9 à 21 heures à toutes les questions que se posaient les enseignants sur leur mutation. Des conseils et des informations personnalisés et adaptés à leur situation personnelle et professionnelle leur ont été alors apportés.

• La plateforme téléphonique "Info mobilité" a apporté une aide personnalisée à plus de 21 200 enseignants des premier et second degrés souhaitant changer d'affectation. Pendant la période de saisie des vœux, près de 1000 appels par jour en moyenne ont été reçus sur la plateforme. Depuis le 9 décembre, les enseignants sont invités à s'adresser à la cellule d'accueil de leur académie ou de leur département. Ils peuvent aussi composer à nouveau le même numéro Azur, d'abord pour le suivi de leur demande inter-académique jusqu'à la validation de leur barème par le recteur et, ensuite, pour le suivi de leur demande intra-académique. Ce service les accompagne de la conception de leur projet de mobilité jusqu'à la communication du résultat de leur demande.

Les enseignants, s'ils ont communiqué leurs coordonnées téléphoniques au moment de la saisie de leurs vœux, sont prévenus dès le résultat connu. Ce résultat est ensuite confirmé par un S.M.S. et un message dans leur boîte mail I-Prof. Pour faciliter les démarches des enseignants, un guide pratique "Réussir sa mobilité, mutations 2009" a été diffusé dans tous les établissements du second degré ; des explications concernant le nouveau dispositif "Info mobilité" sont également accessibles sur la page d'accueil du site du ministère [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

### 4 La création de l'agence nationale du remplacement des enseignants

Aujourd'hui le ministère de l'Éducation nationale dispose d'un potentiel de remplacement important (l'équivalent de plus de 50 000 postes d'enseignants) mais l'organisation du dispositif de remplacement ne permet pas de mobiliser plus de 80% de ce potentiel. Aussi, pour permettre une amélioration de la politique de remplacement des enseignants, sera créée à la rentrée 2009 une agence nationale du remplacement.

Cette agence aura pour objectifs :

- \* de coordonner l'action du Ministère concernant le remplacement en développant la mutualisation des bonnes pratiques et des moyens de remplacement ;
- \* d'informer les interlocuteurs de l'Éducation nationale quant aux conditions dans lesquelles se déroule le remplacement ;
- \* de veiller à une bonne répartition des moyens sur le territoire ;
- \* de professionnaliser le remplacement.

Cette agence ne se substitue pas aux réseaux locaux de remplacement mais permettra la coordination de ceux-ci. C'est une administration de mission de l'Éducation nationale, dotée d'une vingtaine de personnes, qui sera opérationnelle pour la rentrée 2009

## V L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1 Le contexte de l'éducation au développement durable

Le développement durable est un concept qui s'est progressivement enrichi depuis les années 70 et qui peut être résumé aujourd'hui en une phrase : il s'agit d'un « développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures ».

L'éducation au développement durable joue un rôle central en préparant les futurs citoyens à de nouvelles formes de responsabilité. Le travail sur les valeurs associées au développement durable s'appuie donc sur des dispositifs pédagogiques disciplinaires comme pluridisciplinaires, intervient dans la formation des enseignants ou dans les actions éducatives, les projets d'école et d'établissement. Elle détermine également la vie des établissements dans leur fonctionnement concret et matériel.

Le ministère de l'Éducation nationale a engagé la communauté éducative en matière de développement durable à travers une série de décisions structurelles dans les programmes d'enseignement et la pédagogie, dans la formation des enseignants et dans le fonctionnement des écoles et des établissements.

Il a également renforcé, en juin dernier, les capacités d'actions de la direction générale de l'enseignement scolaire en plaçant, aux côtés du directeur général et du haut-fonctionnaire chargé de cette question, un délégué à l'éducation à la santé et au développement durable.

Enfin, le 8 octobre dernier, Xavier Darcos a souhaité mieux promouvoir le travail réalisé par les élèves et les enseignants en préconisant la création d'une plateforme globale de ressources et de financement, appelée à soutenir l'éducation au développement durable dans tous les aspects de sa généralisation, hors et dans les établissements scolaires.

## 2 La politique du ministère de l'Éducation nationale

### 1. Les programmes d'enseignement et la pédagogie : la généralisation de l'éducation au développement durable.

Présente dans le socle commun de connaissances et de compétences, l'éducation au développement durable est pleinement entrée dans une deuxième phase de généralisation qui prévoit que ses problématiques interviennent dans l'ensemble des programmes. Ainsi, ceux du primaire introduisent maintenant l'éducation au développement durable dès le cycle d'apprentissage des fondamentaux pour initier les élèves à ces notions dès le CE2.

### 2. La formation des enseignants: de nouveaux outils

La formation académique est un enjeu fort de généralisation. Pour conforter ce mouvement et l'inscrire dans une démarche innovante, Xavier Darcos a chargé le CRDP d'Amiens (pôle national de ressources pédagogiques en éducation au développement durable) de développer une formation par e-learning destinée à l'ensemble des personnels du ministère de l'Éducation nationale.

En outre, la direction générale de l'enseignement scolaire prépare un guide de « l'établissement en démarche globale de développement durable (E3D) » qui viendra en soutien aux équipes éducatives pour labelliser les projets d'éducation au développement durable qu'elles mettent en œuvre.

### 3. Le fonctionnement des écoles et des établissements : « L'École agit ! » donne la parole aux élèves et aux enseignants

Les enjeux de l'éducation au développement durable poussent les écoles et les établissements scolaires à s'engager dans l'action, en nouant notamment une multitude de partenariats locaux.

De nombreux projets d'éducation au développement durable sont ainsi menés au sein des écoles et des établissements scolaires dans différents domaines (eau, énergie, santé, alimentation, biodiversité, solidarité internationale...).

En novembre 2007, afin de soutenir l'engagement de la communauté éducative en faveur du développement durable, le ministre de l'Éducation nationale a lancé « L'École agit ! », appel à projets en direction des écoles, des collèges et des lycées pour « porter la parole » des élèves et de leurs enseignants.

« L'École agit ! » permet à la communauté éducative de bénéficier d'un espace commun pour présenter des actions concrètes. Dans cette perspective, le site [www.lecoleagit.fr](http://www.lecoleagit.fr) a été construit, par le centre national de documentation pédagogique (CNDP), comme support d'échanges et de mutualisation des bonnes pratiques. Parrainés par Claudie Haigneré, astronaute, ancien ministre, et Nicolas Vanier, explorateur de l'Arctique, écrivain, réalisateur, un comité national composé d'une trentaine de personnalités spécialistes du développement durable a été chargé par Xavier Darcos de sélectionner les projets les plus innovants, notamment au titre de leur pertinence pédagogique et de l'originalité de leur mise en pratique.

La 1<sup>ère</sup> édition a été lancée avec Jean Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire pour faire converger les conclusions du Grenelle de l'Environnement vers l'Education nationale. Invités à proposer des projets concrets qui sont autant de réponses aux grandes questions soulevées par le Grenelle de l'Environnement, 284 établissements scolaires ont répondu à cette sollicitation (158 collèges, 89 lycées, 21 lycées professionnels et 28 écoles), en abordant les thèmes de la lutte contre le réchauffement climatique, de la maîtrise des énergies, de la préservation de la biodiversité, des relations entre environnement et santé, d'économie, de démocratie et de développement durable.

Le 8 octobre 2008, Xavier Darcos recevant les lauréats de la première édition de « L'École agit ! » a inscrit cette opération dans une nouvelle phase en soulignant son exemplarité. L'édition 2008/2009 intitulée désormais « L'École agit pour le développement durable » propose aux écoles et aux établissements scolaires de construire des projets autour de thématiques renouvelées. De plus, la dimension européenne et internationale est aujourd'hui prise en compte dans cette 2<sup>e</sup> édition. En septembre 2008, le modèle « L'École agit ! » a été exporté au Liban et sera cette année ouverte à d'autres établissements français à l'étranger.

#### **4. Construire une plateforme d'éducation au développement durable : une fondation d'éducation au développement durable**

Le 8 octobre, Xavier Darcos a décidé « ... de favoriser la création d'une fondation pour l'éducation au développement durable (...) structure qui pourrait regrouper des mécènes, entreprises et collectivités, tournés vers un objectif commun : la promotion du développement durable à l'école. Les fonds ainsi recueillis permettraient d'engager des actions concrètes dans les établissements, dans le respect des principes de l'éducation au développement durable définis par le ministère ».

« L'École agit ! » est donc appelée à devenir une plateforme vers laquelle convergeront cinq intérêts majeurs : l'expertise, les ressources, les projets des écoles et des établissements scolaires, les partenaires, le financement. « L'École agit ! » disposera, au cours du premier trimestre 2009, d'une base juridique propre afin de lui permettre de renforcer ses capacités d'actions, son rayonnement national, européen et international et de préfigurer une fondation d'éducation au développement durable.

Ces évolutions permettront au ministère de l'Education nationale d'assurer pleinement son rôle d'expertise sur les projets et les actions valorisés sous le cadre général de « L'École agit ! ». Pour les enseignants, il leur sera possible d'accéder à des informations techniques et scientifiques vérifiées et adaptées à l'enseignement de l'éducation au développement durable. Pour les élèves, ils bénéficieront d'approches adaptées aux objectifs pédagogiques et à leur niveau de scolarité. Enfin, pour les établissements scolaires, la fondation offrira une structure aidant le financement des projets. Pour les partenaires publics et privés, cette dernière sera enfin un espace adapté pour conduire des projets d'éducation au développement durable.

## VI-LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

## Les dispositifs d'ensemble

### • Données clés

- En 2008, l'Education nationale accueille 10 000 élèves handicapés supplémentaires.
- Le Service d'assistance téléphonique « Aide Handicap Ecole » est relancé pour accompagner les familles dans leurs démarches.
- 2 000 AVS-i supplémentaires ont été recrutés à la rentrée 2008.
- 250 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) ont été créées à la rentrée 2008 et 200 UPI supplémentaires sont prévues pour la rentrée 2009.

### • La scolarisation des enfants handicapés progresse

La scolarisation de tous les élèves est un des engagements majeurs du Président de la République. Après les efforts inédits réalisés en 2007, l'Education nationale poursuit sa mobilisation en 2008 pour améliorer l'accueil et l'intégration des élèves handicapés à l'école :

- En 2007-2008, plus de 162 000 élèves handicapés ont été scolarisés au sein des établissements scolaires, publics et privés.
- 110 800 élèves étaient scolarisés dans des classes ordinaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
- À la rentrée 2008, l'Education nationale accueille 10 000 élèves handicapés supplémentaires après en avoir accueilli 10 000 de plus en 2007 **soit un quasi doublement depuis 2002.**
- La progression se poursuit également dans les dispositifs collectifs qui permettent la scolarisation au sein des établissements scolaires d'élèves ne pouvant s'accommoder des contraintes d'une scolarisation individuelle : à la rentrée 2008, 55 536 élèves sont scolarisés au sein de 4 060 classes d'intégration scolaires (CLIS) dans le premier degré et 1 548 unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré.
- L'augmentation du nombre d'élèves handicapés accueilli s'accompagne d'un allongement de leur cursus. Ainsi, le nombre de ces élèves scolarisés dans le second degré a augmenté de près d'un tiers en quatre ans.
- Par ailleurs, 71 000 enfants reçoivent un enseignement à l'année, dispensé dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux et sanitaires où les enseignements sont assurés par des professeurs mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

### • L'Education nationale prolonge son effort en faveur de l'accueil et de l'intégration des élèves handicapés

En 2008, comme en 2007, l'Education nationale mobilise des moyens importants au service de la scolarisation des enfants handicapés :

- Le service d'assistance téléphonique « Aide Handicap Ecole » (0810 55 55 00), créé par Xavier Darcos en août 2007 a été relancé pour aider les familles dans leurs démarches. Ainsi, 3307 appels ont été recensés du 27 août 2007 au 31 octobre 2007 et 1594 appels du 25 août 2008 au 31 octobre 2008. Dans tous les cas, les personnes qui travaillent à la cellule « Aide Handicap Ecole » apportent une réponse aux demandes de parents dans le cadre de la scolarisation de leurs enfants.
- 24 700 postes sont consacrés à l'accompagnement de 37 300 élèves handicapés (AVS ou EVS).
- Plus de 10 millions d'euros ont été investis pour équiper les élèves handicapés en matériels pédagogiques adaptés.
- 250 nouvelles UPI ont été créées à la rentrée 2008 portant leur nombre total à 1548. Il y en aura 2000 en 2010 de façon à couvrir l'ensemble du territoire.



- Pour assurer le lien entre les familles, les professionnels contribuant à la scolarisation et à son accompagnement et les instances des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), 1 307 enseignants référents ont été déployés.
- Un effort particulier est actuellement mené en faveur de la formation et de l'accompagnement de tous ceux qui contribuent à l'intégration des élèves handicapés.
- Lancé à la rentrée 2008, le site [www.lecolepourtous.education.fr](http://www.lecolepourtous.education.fr) va favoriser l'accompagnement de tous les élèves en situation de handicap, notamment par le biais des TICE. Destiné aux personnels de l'Éducation nationale, aux familles et aux collectivités locales et territoriales, ce site a pour objectif d'informer et de favoriser les échanges entre tous ceux qui œuvrent pour l'intégration des élèves handicapés à l'école.

Le handicap est longtemps resté un sujet tabou, y compris à l'Education nationale. Aujourd'hui les mentalités évoluent, les préjugés et les discriminations reculent à l'école grâce à l'engagement des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'Education nationale et à la détermination des associations. Il faut à présent aller encore plus loin car aider un enfant en situation de handicap à accéder à la connaissance, est une obligation morale, conforme à l'éthique républicaine.

### **Zoom sur la scolarisation des enfants sourds et malentendants**

En deux ans, des évolutions majeures ont été réalisées en faveur de la scolarisation des enfants sourds et malentendants :

- le programme d'enseignement de la Langue des Signes Française (LSF) est publié pour l'école primaire et le sera dans les prochaines semaines pour le collège. Pour le lycée, il sera achevé à la fin de l'année scolaire ;
- la première session de l'épreuve facultative de LSF au bac général et technologique s'est tenue en 2008, avec 200 candidats inscrits. Ils seront 500 à la session 2009. Cette option facultative sera étendue en 2010 aux baccalauréats professionnels puis progressivement aux autres examens;
- le CAPES de LSF sera créé en 2010 dans le cadre des nouveaux concours de recrutement.

### **Zoom sur la signature d'une convention-cadre entre le ministère et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**

Le ministère de l'Education nationale et le CNFPT ont signé une convention- cadre le 24 novembre 2008 pour faciliter l'intégration des enfants et des adolescents handicapés en milieu ordinaire.

Elle a pour objectif de :

- promouvoir des formations à l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire et périscolaire ;
- développer des formations pour les personnels chargés des missions d'auxiliaire de vie scolaire et leur ouvrir des perspectives d'évolution de carrière.

Ainsi, une formation commune aux agents de l'Etat et des collectivités locales, concernant l'accueil et l'accompagnement des jeunes handicapés de la maternelle jusqu'au lycée, sera proposée aux agents de l'Etat et des collectivités locales exerçant dans les écoles et les établissements scolaires.

## VII-L'EDUCATION A L'ERE DU NUMERIQUE

## Le développement du numérique à l'école

Pour éviter la fracture entre les familles et l'école et combattre les inégalités entre les écoles et les établissements, Xavier Darcos souhaite généraliser les actions entreprises en 2007-2008 pour développer le numérique à l'école et a fixé cinq nouvelles priorités pour l'avenir.

### • La généralisation d'actions entreprises en 2008

- Après avoir été expérimentés dans les académies de Strasbourg, Clermont-Ferrand, Reims, les **projets d'espaces numériques de travail ont été déployés sur le territoire**. Des partenariats académies-collectivités territoriales ont été formalisés autour d'une volonté commune de généraliser l'ENT à moyen terme à l'ensemble des établissements scolaires.

- Pour soutenir et développer l'apprentissage précoce des langues dès l'école primaire, **l'opération "1 000 visioconférences"** a été lancée à l'automne 2007 pour permettre aux élèves de dialoguer avec des interlocuteurs natifs (enseignants, élèves de classes jumelées). Après une première phase d'expérimentation de 40 projets en 2007-2008, 1960 autres écoles bénéficieront d'une visio conférence cette année pour atteindre les 1 000 sites prévus. Les langues éligibles sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

- En 2008-2009, près de **50 000 clés USB vont être distribuées aux jeunes enseignants** de toutes les disciplines pour favoriser l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Les ressources accessibles dans chaque clé sont des exemples de la diversité de l'offre actuelle disponible pour l'enseignement.

- **Trois accords pour équiper des écoles en « classes mobiles », matériels nomades dotés d'un accès à Internet et d'un parc d'ordinateurs portables** ont été conclus avec Toshiba, HP, Apple fin novembre 2008. Un plan pour encourager cet équipement se mettra en place en 2009 avec une opération pilote en partenariat avec des industriels.

### • Une nouvelle action lancée avec la Caisse des Dépôts pour la période 2008-2013

- Le 2 octobre 2008, Xavier Darcos a signé une convention avec la Caisse des Dépôts pour créer et installer, en partenariat avec les collectivités locales, 400 cyberbases (salle équipée de 15 à 20 ordinateurs, sous la supervision d'un animateur) dans les écoles d'ici 2013.

- Ces bases, situées sur tout le territoire national et en particulier là où l'équipement informatique est le plus faible, seront utilisées pendant le temps scolaire par les enseignants avec leurs élèves. Hors temps scolaire, elles accueilleront le grand public et notamment les parents d'élèves sous la responsabilité d'un animateur de la collectivité.

- Par cette action, l'Education nationale, la Caisse des dépôts et les collectivités locales contribuent ensemble à réduire la fracture numérique en France.

## • Cinq nouvelles priorités pour le développement du numérique à l'école

Pour éviter la fracture entre les familles, l'école et l'inégalité entre les écoles et les établissements, Xavier Darcos a arrêté cinq priorités à la suite du rapport de la mission e-Éduc "Pour le développement du numérique à l'école".

- Inclusion d'un "volet numérique" dans les projets d'école et les projets d'établissement pour développer les usages des TIC par les élèves au cours des apprentissages.
- Création d'une plate-forme d'identification et de présentation des ressources, des usages et des bonnes pratiques pour permettre aux enseignants de mutualiser leurs expériences.
- Création d'un observatoire national des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour mener une réflexion de très haut niveau sur la place des TIC dans l'enseignement.
- Mise en place d'un programme de formation des personnels d'encadrement et de direction aux TIC et aux projets numériques.
- Utilisation d'un cahier de textes électronique dans les établissements scolaires afin de mieux informer les familles et introduire une souplesse nouvelle dans la personnalisation des travaux demandés aux élèves.

Les quatre premières priorités seront mises en œuvre durant l'année scolaire 2008-2009. La dernière est lancée dès la rentrée 2008 pour application à tous les collèges et lycées en 2010.

### Zoom sur les labels « Ecole Internet »

• Afin de promouvoir les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire, le ministère a lancé un label national « Ecole Internet » pour distinguer les écoles qui ont totalement intégré ces usages dans leurs activités pédagogiques.

L'association « Villes Internet » anime l'opération auprès des collectivités locales.

**- Cette année, lors du salon Educatec-Educaticice le 27 novembre dernier, 64 écoles de toute la France (et une école belge) ont reçu le label « Ecole Internet » qui récompense leur engagement en faveur des usages des nouvelles technologies au sein de leur communauté éducative.**

• Avec ce label, c'est toute une dynamique qui se met en place en incitant les écoles et la collectivité à travailler ensemble. Le renouvellement de l'opération chaque année ainsi que le processus de labellisation, du lancement à la publication des résultats, permettent aux différents acteurs d'inscrire dans la durée les efforts et les initiatives menées pour le développement des technologies de l'information et de la communication à l'école et favorisent les échanges d'expériences.

➤ *Voir en annexe la liste des écoles lauréates du Palmarès 2008*

## VIII-DE MEILLEURES RELATIONS ENTRE L'ECOLE ET LES FAMILLES

## 1 Diffusion du guide pratique des parents « Votre enfant à l'école /CP-CM2 »

Soucieux d'associer les familles aux changements en cours, Xavier Darcos a souhaité les informer des nouveautés de la rentrée et des possibilités de participation à la vie de l'école. L'école élémentaire s'est en effet transformée à la rentrée 2008 pour mieux répondre aux besoins des élèves et ainsi les aider à réussir leur scolarité. C'est l'objectif du guide pratique des parents qui a été diffusé gratuitement par le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée scolaire.

Ce guide pratique rassemble :

1. **Les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement de l'école primaire** et des conseils pratiques pour accompagner efficacement son enfant tout au long de sa scolarité.
2. **Les nouveaux programmes de l'école élémentaire** qui entrent en application à la rentrée avec les compétences attendues et les connaissances à acquérir dans chaque discipline, cycle par cycle.
3. **Des réponses aux principales questions** que les parents peuvent se poser sur les nouveautés de la rentrée 2008 : recentrage sur les fondamentaux, allègement de la semaine, aide personnalisée, évaluation, stages de soutien scolaire pendant les vacances...

Le guide des parents a été distribué gratuitement à 5,1 millions d'exemplaires dans toutes les écoles primaires et remis à chaque élève au cours de la semaine de la rentrée.

Il peut être commandé gratuitement sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) et il est également disponible en version accessible aux malvoyants sur simple demande à l'adresse suivante : [guide-parents@education.gouv.fr](mailto:guide-parents@education.gouv.fr)

## 2 Diffusion du guide à l'usage des parents « Votre enfant à l'école maternelle »

L'école maternelle n'est pas une simple structure d'accueil: elle est une école à part entière, qui comporte des objectifs pédagogiques précis et mobilise des compétences très spécifiques de la part des professeurs qui y enseignent. C'est pourquoi Xavier Darcos a tenu à ce que sa place soit confortée au sein de l'école primaire, en rédigeant pour elle de véritables programmes. C'est aussi la raison pour laquelle il réaffirme constamment que les enseignants de maternelle sont des professeurs des écoles à part entière, avec les mêmes niveaux et modalités de recrutement que leurs collègues des écoles élémentaires : c'est précisément ce qui distingue l'école maternelle des structures d'accueil.

Ce guide pratique rassemble :

- 1-**Les informations nécessaires pour comprendre le fonctionnement de l'école maternelle** et une explication de l'organisation et des activités pour accompagner efficacement son enfant en petite, moyenne et grande section.
- 2-**Les nouveaux programmes de l'école maternelle** entrés en application à la rentrée 2008 avec les connaissances et compétences à acquérir tout au long de la scolarité.
- 3-**Des réponses aux principales questions** que les parents peuvent se poser sur les finalités de l'école maternelle et la façon dont elle répond aux besoins spécifiques des jeunes enfants.

Le guide à l'usage des parents sera distribué gratuitement à 2 500 000 exemplaires dans toutes les écoles maternelles.

Il sera remis à chaque élève au mois de février.

Il est disponible et consultable sur le site du ministère de l'Éducation nationale : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### 3 Droit d'accueil pour les élèves des écoles primaires en cas de grève

Après une expérimentation, en janvier et mai 2008, dans les communes volontaires Xavier DARCOS a présenté un projet de loi instituant un droit d'accueil dans les écoles primaires publiques et privées sous contrat, devant le Parlement qui l'a adopté le 23 juillet 2008. Validée par le Conseil constitutionnel le 7 août, la loi a été promulguée par le Président de la République le 20 août 2008.

- **Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la loi prévoit notamment qu'en cas de grève tout enfant scolarisé dans les écoles primaires, publiques et privées sous contrat, bénéficie d'un service d'accueil.** Ce service est assuré en fonction de l'importance que revêt la grève, soit par l'Etat, soit par les communes pour lesquelles une compensation financière a été instituée.

Un mode d'emploi, intitulé « Droit d'accueil à l'école en cas de grève », a été envoyé, le 18 septembre 2008, par voie postale et par mail, par le ministère de l'Education nationale à l'ensemble des maires de France qui ont au moins une école ainsi qu'aux parlementaires.

- **Lors de la grève du 20 novembre 2008, la plupart des communes qui devaient l'appliquer, ont mis en œuvre ce nouveau droit pour les communes.** Suite aux difficultés auxquelles ont été confrontées certaines petites communes rurales, Xavier Darcos a rencontré Jacques Péliissard, président de l'Association des maires de France, le 2 décembre 2008, pour améliorer l'efficacité de ce service.

A cette fin, une collaboration plus étroite entre l'Etat et les communes a été décidée. L'Etat aidera les communes, et notamment les plus petites d'entre elles :

- à constituer la liste « vivier » des personnes susceptibles d'être mobilisées par les communes pour assurer ce service d'accueil ;
- à dimensionner correctement le service d'accueil par une meilleure prévision du nombre des enseignants grévistes et du nombre d'enfants à accueillir les jours de grève.

- **Par ailleurs, l'Etat a mis fin aux actions contentieuses engagées à l'encontre des petites communes qui n'ont pas pu mettre en œuvre, compte-tenu des contraintes qui leur sont propres, le service d'accueil le 20 novembre dernier, mais qui sont prêtes à faire tous leurs efforts pour appliquer la loi.** Il a, en revanche, maintenu les actions contentieuses engagées à l'encontre des communes qui ont manifesté explicitement leur intention de ne pas appliquer la loi républicaine.

- **La loi est désormais complétée par un dispositif réglementaire d'alerte sociale et de négociation préalable** de nature à réduire par l'anticipation et le dialogue la conflictualité dans l'Education nationale.

La loi voulue par le Président de la République permet donc aujourd'hui de réaliser un juste équilibre entre l'exercice du droit de grève et la garantie d'un service d'accueil effectif pour tous les enfants scolarisés à l'école primaire.

➤ *Circulaire interministérielle du 26 août 2008 relative à mise en œuvre de la loi sur le droit d'accueil.*

#### 4 Opération expérimentale « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

Cette opération, conduite en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, s'est mise en place à partir du 12 novembre 2008, dans **12 départements** de 10 académies (Aix-Marseille, Amiens, Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Paris et Versailles). Elle se déroule dans des écoles, collèges et quelques lycées professionnels sur 2 à 3 sites par départements. Elle a pour objectif de favoriser l'intégration des parents étrangers ou immigrés.

Des **formations gratuites d'une durée de 120 heures**, très majoritairement assurées par des enseignants, sont proposées aux parents qui ne bénéficient pas des prestations proposées dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Ces formations ont pour but de favoriser l'acquisition du français et de familiariser les parents au fonctionnement de l'institution scolaire pour leur permettre d'aider leurs enfants dans leur scolarité.

➤ *Circulaire du 25/07/08 parue au B.O. n° 31 du 31 juillet 2008.*

#### 5 Assouplissement de la carte scolaire

Le dispositif d'assouplissement de la carte scolaire, décidé en juin 2007, par Xavier Darcos a été étendu pour la rentrée scolaire 2008. Les parents se sont saisis de cette liberté nouvelle qui favorise, par ailleurs, la mixité sociale des établissements. **Au total, 115 003 demandes de dérogation ont été exprimées, soit une hausse de 19 757 par rapport à la rentrée 2007 (+17,17 %).**

Pour le collège, le nombre total de demandes de dérogation est passé de 58 624 à 75536 (+ 16 912).

Cette demande s'est principalement exprimée sur le choix du collège d'entrée en classe de 6ème avec 58 676 demandes, soit 15 679 demandes de plus que lors de la rentrée 2007.

Un phénomène comparable a été observé sur le choix du lycée, quoiqu'avec moins d'ampleur avec 39 467 demandes.

On observe que c'est à l'entrée en classe de seconde que la hausse des demandes de dérogation s'est révélée la plus forte avec 37 141 demandes (soit + 4 170 demandes).

Au total, 86 668 demandes de dérogation ont été accordées soit un taux de satisfaction de 75% (limitée par les capacités physiques dans les établissements). Ce nombre s'accroît de 11 104 au collège, dont 10 000 à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, et de 1 157 au lycée, dont 978 à l'entrée en seconde.

Le nombre de dérogations accordées aux élèves boursiers s'est accru de 33 % à l'entrée en 6ème pour un taux de satisfaction de 92,06 %. Il est resté stable à l'entrée en classe de seconde pour un taux de satisfaction de 89 %.



## 6 Opération « liste des fournitures essentielles »

Afin de limiter la hausse du coût de la rentrée scolaire 2008, Xavier Darcos a mené des consultations avec les principales enseignes de la distribution sur le prix des fournitures scolaires. Une liste d'une quarantaine de fournitures «essentiels pour réussir sa rentrée», allant des cahiers aux stylos en passant par les trousse et les cartables, élaborée par le ministère avec la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) et Familles de France a été dressée.

- **Le 10 juillet 2008, le ministre a signé avec des distributeurs (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Intermarché, Leclerc, Super U) un accord dans lequel ces derniers s'engageaient à proposer la grande majorité des articles de cette liste à prix coûtant ou sans augmentation de prix par rapport à la rentrée 2007.** Ils se sont également engagés à une forte visibilité de cette liste et de leur offre qui s'est déroulée pendant toute la période d'achat des fournitures scolaires, c'est-à-dire pendant deux mois, de mi-juillet à mi-septembre, dans la limite des stocks disponibles.
- **Par ailleurs, dans une circulaire en date du 10 juillet 2008, le ministre a recommandé à tous les acteurs de l'Ecole de se mobiliser pour se référer à cette liste, dans la mesure du possible et en conciliant la liberté pédagogique des enseignants avec les fournitures scolaires demandées aux élèves.**
- **Enfin, le 3 octobre dernier, s'est tenue une réunion de bilan de l'opération** à laquelle le ministre a convié ces distributeurs, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution ainsi que des représentants de parents d'élèves (PEEP) et d'associations familiales (Familles de France). Xavier Darcos a salué l'engagement des distributeurs qui ont tenu leurs promesses en contenant, voire en baissant les prix des produits de la liste des fournitures essentielles. Familles de France a d'ailleurs constaté une baisse du coût de la rentrée en 6<sup>ème</sup>, une première depuis 24 ans. L'enquête de la PEEP a qualifié cette opération de très positive. Un effet d'entraînement dans certains magasins spécialisés (librairies-papeteries) a même été constaté.
- **Cette rencontre a également permis de poser les bases d'un programme d'actions pour la rentrée 2009.** Il s'agit tout d'abord de déterminer rapidement la liste des produits concernés afin que tous les articles soient disponibles chez les distributeurs et que le ministère puisse informer les enseignants, par une circulaire, bien avant l'été. Par ailleurs, le ministre demandera l'interdiction de la prescription de marques par les enseignants. Xavier Darcos a insisté sur la nécessité de rester vigilants sur le rapport qualité/ prix. Il a également indiqué que, s'ils le souhaitent, les magasins spécialisés (librairies-papeteries) et les sites de vente en ligne pourraient être associés à l'opération. Enfin, le ministre a souligné la nécessité d'une plus grande visibilité de la liste et d'une meilleure information des familles.

➤ *Circulaire n°2008-09 du 10/07/08 parue au BO n°30 du 24 juillet 2008*

## **IX-L'EDUCATION NATIONALE ET L'OUVERTURE AU MONDE**

## 1 L'action de Xavier Darcos dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne

La PFUE a permis de faire progresser l'Europe de l'éducation, progrès rendus encore plus indispensables dans le contexte actuel de crise économique et financière. On retiendra, en particulier :

### 1. Un renforcement de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

32 pays participants au processus dit de Copenhague ainsi que les partenaires sociaux européens ont adopté en ce sens un communiqué, lors de la réunion ministérielle informelle de Bordeaux du 26 novembre 2008.

Diffusé largement dans tous les pays participants, le **Communiqué de Bordeaux** contient des préconisations concrètes pour les Etats membres. Elles portent sur :

- le renforcement de la qualité et de l'attractivité des systèmes de formation professionnelle ;
- le développement des relations entre l'enseignement et la formation professionnels, et le marché du travail ;
- le renforcement des modalités de coopération, avec une meilleure articulation de l'enseignement et de la formation professionnels avec l'enseignement supérieur et la formation des adultes ;
- la mise en œuvre des outils européens adaptés pour moderniser les systèmes d'enseignement et de formation professionnels.

### 2. La PFUE a voulu, dans la lignée des travaux engagés par la présidence portugaise au deuxième semestre 2007, mettre la mobilité au cœur de l'Europe de l'éducation et lui donner un nouvel élan

Accroître la mobilité de tous les jeunes en Europe, c'est enrichir les parcours de formation et permettre aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils auront besoin dans une économie mondialisée. C'est aussi contribuer à renforcer l'identité européenne, développer l'apprentissage des langues et améliorer la compétitivité de l'économie européenne.

Or, c'est un constat partagé par tous et relevé par le groupe d'experts de haut niveau créé par la Commission fin 2007 : malgré le succès du programme Erasmus pour le supérieur, il existe de nombreux freins à la mobilité (information, procédures, financement surtout) et la base sociologique de la mobilité est trop étroite.

La France a effectué un travail de conviction vis-à-vis de ses partenaires suivant le principe selon lequel **la mobilité doit devenir la règle pour les jeunes en Europe**. Des conclusions sur la mobilité des jeunes ont donc été adoptées, lors du Conseil Education, le 21 novembre, qui posent des principes clairs et, surtout, fixent des objectifs en invitant tous les Etats membres à offrir à chaque jeune la possibilité de prendre part à une forme de mobilité.

Ces objectifs sont déclinés dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et également de la formation professionnelle. S'agissant, en particulier, du renforcement de la mobilité des jeunes suivant, quelque soit leur statut, un enseignement professionnel, deux recommandations en co-décision avec le Parlement européen ont été adoptées sous PFUE : le système de crédits ECVET qui facilitera la mobilité des apprenants, en permettant de transférer, reconnaître et capitaliser les crédits des acquis des apprentissages effectués dans différents contextes et le cadre européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CERAQ) destiné à renforcer la confiance mutuelle et la qualité des systèmes de formation et de certification.

Ces deux textes importants complètent les deux outils de transparence et de reconnaissance des qualifications que sont Europass (« CV européen ») et le cadre européen des certifications (CEC).

### 3. La mobilité européenne des professeurs

Dans le même ordre d'idées, le constat d'une insuffisante mobilité des enseignants en Europe est partagé par les Etats membres. Lors de la PFUE, nous avons proposé des objectifs : accroître les échanges de professeurs en Europe comme cela se fait entre fonctionnaires d'autres administrations, faire mieux connaître les bonnes pratiques, améliorer les compétences linguistiques.

**Les conclusions sur la mobilité qui ont été adoptées à vingt sept édictent à cette fin un but clair, celui d'accroître la mobilité des enseignants, formateurs et équipes éducatives.** Il conviendra de décliner sur un mode concret, dans les mois qui viennent, cet objectif.

### 4. La PFUE a voulu que la question de l'orientation prenne une place plus grande dans l'Europe de l'éducation

L'orientation et le conseil jouent un rôle capital dans la prévention des sorties scolaires sans qualification et dans la gestion des transitions tout au long de la vie. L'orientation contribue aussi à la compétitivité européenne.

Un texte a été adopté, il comprend des préconisations (sur la base de l'expérience de certains Etats membres qui ont réformé leur système d'orientation), renforce la coordination et facilite les échanges de bonnes pratiques en utilisant le réseau « European Lifelong Guidance Policy Network ».

### 5. La PFUE a voulu élargir, pour la première fois, la coopération éducative européenne à l'école et à l'enseignement scolaire.

Les initiatives et réflexions de l'Union européenne ont eu plutôt tendance jusqu'à présent à se concentrer sur des aspects de l'éducation et de la formation autres que les écoles – la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'éducation et la formation des adultes, par exemple.

L'enseignement scolaire instaure les fondations de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Il fallait donc élargir notre action comme le montrait la communication de la Commission sur les écoles, publiée en juillet 2008, suite à une consultation des Etats membres.

**Un programme de coopération européenne en matière scolaire intitulé "Préparer les jeunes au XXI<sup>ème</sup> siècle » a été adopté sous notre présidence.** Il traite de thématiques comme l'acquisition des compétences clés; le rôle essentiel de l'enseignement dans la promotion de sociétés ouvertes à tous, le renforcement de la cohésion sociale, la promotion de la profession d'enseignant et l'amélioration de la formation initiale et continue des personnels.

**Au-delà, Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale, a souhaité que la présidence française soit l'occasion de mieux informer et de sensibiliser les élèves, la communauté éducative, les familles sur l'Union européenne et sur l'Europe de l'éducation.**

A cette fin, plusieurs grandes opérations de communication ont été organisées pendant la PFUE : lancement de cahiers de vacances européens, gratuits, téléchargeables et disponibles sur appel à un numéro vert pendant tout l'été et qui se déclinaient en 3 versions pour les 7-15 ans ; organisation d'une rentrée scolaire aux couleurs de l'Europe et d'une semaine « Bougeons avec l'Europe » du 20 au 24 octobre dans tous les établissements; Journée de « l'Europe à l'école », le 19 septembre et Journée des langues, le 26 septembre; organisation en octobre et novembre d'un concours web lycéen autour de 3 mots (France, Union, Europe) ; Salon européen de l'Éducation du 27 au 30 novembre.

Des actions d'information de grande ampleur ont également été lancées sur la mobilité en particulier : une affiche de l'ONISEP présentant les programmes européens de mobilité pour les jeunes a été diffusée dans toutes les écoles et dans tous les établissements.

Des outils spécifiques ont été mis en place : par exemple, les contenus numériques sur l'Europe à destination des professeurs et des élèves ont été complètement rénovés ; un livret de poésies européennes a été largement diffusé.

Ces opérations ont recueilli un grand succès : plus de 470 000 cahiers de vacances européens ont été distribués au total dont plus de 49 000 cahiers commandés via la plateforme téléphonique. Le site internet dédié aux cahiers de vacances [www.moncahierdeurope.education.fr](http://www.moncahierdeurope.education.fr) a enregistré plus de 146 000 visites et 45 000 téléchargements des cahiers. Le concours web lycéen a donné lieu à plus de 65 500 visites du site, les vidéos sur Dailymotion ont été vues plus de 129 500 fois.

Dans toutes les académies, les établissements scolaires se sont mis aux couleurs de l'Europe pendant ces six mois: pavoisement, conférences, réunions, fêtes, concours, échanges d'élèves et/ou d'enseignants, invitation de chefs d'établissements étrangers, témoignages d'assistants de langues, signalétique en différentes langues, information sur les programmes européens, cours de sciences en langue étrangère, échanges entre classes par internet avec des pays nouveaux entrants, etc : les établissements ont multiplié les initiatives associant élèves et enseignants et au-delà toute la communauté éducative.

L'ensemble des avancées de la Présidence Française en matière éducative a été présenté par Xavier Darcos au président de la Commission Européenne afin que l'impulsion donnée se poursuive en 2009.

## **2 La politique du ministère à l'international**

Outre l'action au sein de l'Union européenne, traitée dans le cadre de la PFUE, Xavier Darcos conduit une diplomatie éducative ambitieuse en entretenant ou en établissant des liens avec de nombreux partenaires étrangers, Etats ou organisations internationales à l'occasion de rencontres officielles en France ou lors de déplacements à l'étranger.

### **1.La création de nombreux nouveaux bacs**

Le ministre de l'Education nationale a signé, au cours de l'année passée, plusieurs textes importants comme, lors du Sommet franco-espagnol de janvier 2008, l'accord avec l'Espagne créant un bac franco-espagnol ou celui avec les Etats-Unis, à l'occasion d'un déplacement à New York et en Louisiane à l'automne, instituant un baccalauréat franco-américain. Des négociations sont en cours pour la mise au point d'un baccalauréat franco-italien et franco-israélien. Des discussions sont engagées avec le Royaume Uni et la République tchèque pour la mise en place de co-certifications. Ces accords complètent le dispositif international de co-diplomation et co-certification inauguré par le baccalauréat franco-allemand (« Abibac ») dans le cadre d'une coopération franco-allemande dynamique et marquée, au cours de 2008, par le lancement du 2<sup>ème</sup> tome du Manuel d'histoire franco-allemand.

Dans le cadre de deux accords bilatéraux, des sections internationales franco-chinoises ont été ouvertes à la rentrée 2008 et des sections internationales franco-russes seront lancées en France à la rentrée 2009.

Le ministre a initié, pour la première fois, l'exportation de formations scolaires d'excellence. A la rentrée 2008 ont démarré dans deux lycées publics d'Abu Dhabi deux cursus d'excellence conçus en collaboration avec le lycée Louis le Grand.

### **2.Des accords pour l'enseignement professionnel**

En matière d'enseignement professionnel, des accords ont été signés au cours des derniers mois par le ministre avec l'Arabie saoudite et le Brésil. Des coopérations actives sont déjà engagées avec de nombreux pays comme le Mexique, la Chine, le Brésil ou l'Inde. Des discussions vont être engagées avec d'autres pays en Afrique en vue de répondre, en lien avec les autres opérateurs français, aux besoins en formation technique et professionnelle considérable du continent africain (aujourd'hui, seulement 14% des jeunes Africains qui étudient dans le secondaire suivent une formation technique ou professionnelle).

### **3.Des échanges d'expertise**

Les échanges d'expertise sur tous les domaines ayant trait à l'éducation et à la formation entre la France et ses partenaires étrangers sont très nombreux et en progression. De nouveaux échanges ont été ainsi initiés, au cours des derniers mois, à l'occasion de rencontres ou de déplacements de Xavier Darcos, notamment avec le ministère palestinien de l'Education, l'Afrique du sud, l'Afghanistan et le Brésil.

#### **4. Une présence française significative dans les grandes enceintes multilatérales**

L'action internationale du ministre passe aussi par une présence de la France dans les grandes enceintes multilatérales traitant des questions éducatives et du lien entre éducation et développement. Dans le cadre de la Francophonie, Xavier Darcos s'est rendu, en juin, au Canada (Nouveau Brunswick), à la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), la plus ancienne institution francophone et a proposé que les efforts internationaux en faveur de l'alphabétisation et de la scolarisation dans les pays en développement intègre davantage la question de l'enseignement secondaire. Dans le cadre de l'UNESCO, le ministre a participé, en novembre, à la Conférence internationale de l'éducation, forum international unique qui rassemble à Genève, tous les quatre ans, les ministres de l'éducation des 193 Etats-membres de l'UNESCO et au cours de laquelle a été lancé le rapport mondial de suivi sur l'EPT « l'éducation pour tous » dans le cadre des « objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies » de 2000.

Le ministère de l'Education nationale était également présent à la dernière réunion du G8- BMENA à Oman en novembre 2008 sur le thème de la formation des enseignants.

Enfin, le ministère de l'Education nationale s'est associé aux commémorations du 150ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et le Japon en apportant son soutien aux « Etats-Général de l'enseignement du japonais en France » qui se sont tenus en septembre 2008.